BUSSAC Info

BUSSAC SUR CHARENTE

N°117 - Sept. • Oct. • Nov. • Déc. 2013



Toute l'équipe de Bussac Info vous souhaite une belle et heureuse année 2014

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
Tous Travaux de Secrétariat

Nathaly PERON
Pour particuliers, étudiants, PME, artisans, associations...
06 72 10 20 77

ASSISTANTE DE VIE
DEPENDANCE

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage, repassage, démarches administratives
06 49 61 98 70 ou 05 46 93 05 79
catherine.teisseire@wanadoo.fr

CAFE - BAR

Thierry MONGET
05 46 93 65 70
Ouvert du mardi au samedi
de 8h à 21h
Le dimanche de 9h à 13h
Fermé le lundi

CHARLOTT' LINGERIE

Chantal CHABOT
32, chemin des Chaumes
06.75.88.84.10 - 05.46.95.35.07
chabot.chantal17@orange.fr

COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
148 Route du Val de Charente
05 46 74 26 62
avec ou sans rendez-vous.

COIFFURE MIXTE à domicile

Claudine CADOT
40 ans d'expérience
A l'écoute de mes clientes
Tél 06 64 92 03 48 de 08h00 à 09h00

ELECTRICITE

Benoît ROCHER
35 chemin des Guilloteaux
06.69.19.54.61
BenoitRocher@voila.fr

ELECTRICITE

Stéphane GABRIAULT
38 Chemin de Choisy
05 46 97 84 46 ou 06 70 01 02 72
Fax 05 46 74 23 85
sgabriault@gmail.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 Chemin des Deaux
05 46 93 26 53

ENTREPRISE DE PEINTURE

David MARQUISAUD
11 Chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

FROMAGERIE FINE MOREAU
Fromages affinés-Spécialités-Crémerie

Sandrine et Régis MOREAU
05 46 74 53 38 - 06 18 65 73 99
moreaureg@orange.fr
Marchés de Saintes les mardi, mercredi, vendredi et samedi
Marché de Cozes le mercredi

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes
Saint Jean et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57 ou 06 87 83 64 91

FOREVER LIVING.FR
La Santé au naturel

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 ou 06 04 02 25 15
jacky.page123@orange.fr
leader-bien-être1@orange.fr

GARAGE - STATION SERVICE

Dominique PEROCHAIN
Réparation mécanique toutes marques
155 Route du Val de Charente
05 46 74 41 12

GUERISSEUR

Marc Benoît DAVIGNON
35, Chemin des Grands Champs
06 81 72 25 74

SOMMAIRE

BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 117 Septembre-Octobre-Novembre-Décembre 2013

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :
C. Dourthe - F.Durand - J.Luc Marchais - D. Pubert
C. Chatelier - J.Barbot - M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Eglise Notre de Dame de Bussac, Saules de la Grand-Porte, Port Berteau

Au dos :Ecole Gustave Courbet, château, rétable et tableau de l'Assomption, bordure de Charente à la Grave, les moutons du Paviot, sentier des trois moulins, fontaine des Guilloteaux, moulin de Rochefollet

- Page 2 Petites annonces - Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 15/10/2013
- Page 9 Conseil municipal du 04/11 /2013
- Page 10 Conseil municipal du 17/12 /2013

Informations locales

- Page 12 Etat civil
- Page 13 Informations locales
- Page 16 Informations CDA
- Page 18 Ca s'est passé à Bussac

Pages centrales couleur (22/23) Repas des aînés

- Page 24 Vie paroissiale
- Page 25 Bibliothèque
- Page 26 Le point sur les travaux
- Page 29 CCAS
- Page 30 Nouvelles de l'école

Associations

- Page 35 **Foyer rural** Mot du président
- Page 36 **Foyer rural** Activités des sections
- Page 42 **Fiesta Loca**

- Page 43 **Revue de presse**

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE
139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11 **Fax** 05 46 93 92 32 **E mail** mairie@bussac-sur-charente.com

Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR ...

➢**FEVRIER**
02 : 14h30 Loto du Jumelage
22 : 14h30 Tournoi tennis de table

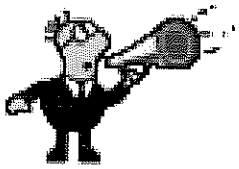
➢**MARS**
16 : 10 à 18h Bourse à l'enfance organisée par les assistantes maternelles
19 : Finale académique d'échecs

➢**AVRIL**
12 : Soirée théâtrale organisée par le Foyer Rural

➢**MAI**
23 : Fête des voisins

ELECTIONS MUNICIPALES
Dimanche 23 Mars 2014
Dimanche 30 Mars 2014

ELECTIONS EUROPEENES
Dimanche 25 Mai 2014



PETITES ANNONCES

Pour faire passer gratuitement votre petite annonce dans ce journal, adressez-là à :
mairie@bussac-sur-charente.com

Pour être destinataire des « flash Info » et bénéficier d'échanges mail avec la mairie, adressez votre adresse e-mail à :
mairie@bussac-sur-charente.com

La mairie s'engage bien entendu à ne pas divulguer votre adresse

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :
N° Azur : 0810170017
www.17-numerique.fr

Quelques utilitaires disponibles sur internet :

Vous souhaitez convertir des fichiers ?

Audio, images, vidéo, documents
De pdf en doc, odt, html etc..
Il existe un convertisseur **gratuit** en ligne :
www.online-convert.com/fr

Vous souhaitez retoucher des photos, créer des images, donner des effets.. ?

Vous pouvez télécharger gratuitement le logiciel « **photofiltre** » et accéder à son « **tutoriel** » (mode d'emploi) très facilement.

Pour sauver ses films super 8 :

www.familymovie.fr
www.souvenirs-numeriques.com

Si vous avez des adresses sympas ou utiles, partagez-les !
Faites-les parvenir en mairie, nous les ferons paraître dans le prochain Bussac-Info !

PLACE DES CHAUMES :

TITIPIZZ (PIZZA AU FEU DE BOIS) : *Le jeudi de 17 à 20 heures 30*
WWW .titipizz.fr
Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 07 71 08 11 58

Editorial

2014, année riche en travaux pour la commune !

Le début du chantier pour la construction de la station d'épuration et les premières canalisations vers le Vieux Bourg, le lotissement de la Croix, et le Grand Village vont commencer. La traversée de la voie ferrée, sous les passages à niveaux, aura pour conséquence des déviations de circulation qui ne devraient pas trop perturber la vie des riverains concernés.

Les travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux vont débuter dans le secteur de la Rétorie et de Jarry. Ils permettront une plus grande sécurité de l'approvisionnement et amélioreront le paysage. Ce sera ensuite au tour du village des Bacheliers et de ses environs de voir la mise en souterrain des réseaux être réalisée.

La construction des logements du lotissement de la Croix va aussi débuter pour une livraison prévue en fin d'année 2014 début 2015 ; ce sera finalement une réalisation de plein pied qui s'intègrera dans le paysage local, et permettra l'accueil de onze familles sur la commune.

La révision du plan local d'urbanisme va enfin se concrétiser, après une longue attente liée au plan de charge des services de l'agglomération ; il s'agira de prévoir l'évolution future de la commune, tout en préservant son identité, son cachet, et en poursuivant son développement harmonieux.

Certains d'entre vous attendent avec impatience cette révision afin de modifier les décisions prises lors de la première élaboration de cet important document d'urbanisme, d'autres souhaitent voir les terrains qu'ils possèdent passer en zone constructible. Les services de l'Etat veulent densifier l'habitat et éviter la dispersion pour réduire les coûts d'urbanisation. Les contraintes liées à l'application du Grenelle de l'environnement pour la consommation de l'espace rural se sont durcies et impacteront fortement le nouveau PLU. La finalisation de ce dossier va durer environ trois ans et je vous invite à le suivre de près afin de faire part de vos remarques et propositions.

Cette année sera aussi une année d'élections ; la commune voit sa population augmenter régulièrement et nous sommes 1350 Bussacais selon les dernières informations de l'INSEE.

La commune est donc concernée par les changements du mode de scrutin pour l'élection municipale et intercommunale : un dossier a été préparé par l'association des maires de France pour toutes les communes concernées par ces modifications; je me permets de vous recommander de le lire avec la plus grande attention. Un résumé des principales mesures figure dans ce journal.

Au nom des élus qui m'entourent au sein du conseil municipal, je vous présente nos vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2014 ! santé avant toute chose, prospérité et solidarité pour chacune et chacun d'entre vous !

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2013

1- Logements locatifs sociaux : examen du bilan et compte de résultat 2012 fournis par la SEMIS.

Le Maire rappelle qu'une convention avait été passée avec la SEMIS en date du 13 janvier 1988 pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux. Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent émettre un avis sur les comptes des sociétés d'économie mixte auxquelles elles ont dû faire appel et donner quitus au mandataire pour la période concernée. De plus, la Commune avait apporté sa garantie aux prêts réalisés par la SEMIS pour cette opération. S'agissant de l'exercice 2012, l'opération dégage un déficit de – 44 881,26 €. Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat 2012 et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le bilan 2012 présenté par la SEMIS.

2- Assainissement collectif : signature de conventions de servitude avec des administrés.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du raccordement de leur domicile au réseau d'assainissement collectif, il y a lieu d'établir des conventions de servitude avec la Commune en vue d'autoriser la mise en place de canalisations sur le domaine privé communal. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les dites conventions.

3- Gazarmor : versement à la Commune de la consigne relative à la citerne de gaz.

Le Maire informe le Conseil municipal que la citerne de gaz qui alimentait la mairie pour le chauffage a été restituée à la Société Gazarmor (ex Butagaz) suite à la mise en service de la chaufferie bois. Le fournisseur a donc restitué à la Commune la consigne de la citerne. Le Conseil municipal accepte l'encaissement du chèque de 990,92 € correspondant à cette opération.

4- S.P.A : convention de fourrière 2013.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la SPA propose chaque année une convention de fourrière pour les animaux trouvés errants. Après lecture, le Conseil municipal autorise le Maire à la signer. Les crédits nécessaires seront prévus au C/6574 par une décision modificative.

5- Syndicat mixte départemental de la voirie des Communes : convention pour l'assistance technique générale.

Monsieur le Maire fait part de la forte évolution de la part du Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de Charente-Maritime quant au développement des services d'ingénierie et de gestion patrimoniale du réseau routier communal. Il précise que le Syndicat de la Voirie propose une mission d'assistance générale afin de pallier la disparition des missions actuelles. Cette mission d'assistance générale porterait principalement sur :

- La gestion patrimoniale,
- L'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien,
- L'assistance à l'emprunt subventionné,

La rémunération serait assise sur une participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la commune, à savoir pour la commune de Bussac sur Charente: 0,70 €/habitants. Cette rémunération ne pourrait être inférieure à 150 €. Pour réaliser sa mission, le Syndicat de la Voirie a besoin de recevoir de la part des collectivités, le tableau de classement des voies mis à jour des linéaires, surfaces et affectations, dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce tableau de classement des voies ou bien dans le cas où le tableau de classement nécessiterait une actualisation importante, le Syndicat de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation, selon rémunération supplémentaire suivante :

La rémunération de l'établissement du tableau de classement sera fonction du linéaire en km relevé sur le tableau de classement multiplié par 11€/km. Cette rémunération ne serait demandée que l'année de la réalisation du tableau de classement.

Une convention d'assistance technique générale fournie par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties, elle prendrait effet au 01 Janvier 2013, et serait réactualisée en fonction de l'évolution de la population et de l'index « ingénierie »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'assistance technique générale proposée par le syndicat départemental de la Voirie et autorise Monsieur le Maire, à signer la convention correspondante qui ne s'appliquera qu'au 1er janvier 2014.

6- Avancement de grade : détermination des ratios promus/promouvables et modification du tableau des effectifs.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1ère classe de Madame FERREIRA, il convient de créer le poste correspondant sur le tableau des effectifs. Le Conseil municipal accepte cette proposition et modifie ainsi le tableau des effectifs :

- Secrétaire de Mairie : 1
-Adjoint Administratif 1ère classe : 1 à compter 1er janvier 2014
- Adjoint Administratif 2ème classe : 1 jusqu'au 31 décembre 2013
- Adjoint Technique 2ème classe : 4

Il propose également au Conseil municipal de déterminer les ratios nécessaires pour accéder à l'avancement de grade. Le Conseil municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en

date du 3 octobre 2013, décide de fixer le ratio à 100% pour tous les grades.

7- Communauté d'Agglomération : modification des statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-17,
Vu l'arrêté préfectoral n° 12-3124- DRCTE-B2 du 28 décembre 2012 prononçant la fusion extension entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud et créant la Communauté d'Agglomération de Saintes à compter du 1 e r janvier 2013,
Vu l'arrêté préfectoral n°13-1134-DRCTE-B2 du 30 mai 2013 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de SAINTES à compter du 1 e r janvier 2014,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes,
Il est rappelé que depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Saintes au 1 janvier 2013, les commissions instituées au sein de l'établissement travaillent sur le champ des compétences et sur la définition de l'intérêt communautaire.
Le Conseil Communautaire a proposé, lors de sa séance du 12 septembre 2013, d'une part une première modification de la compétence prestations de service, une clarification de la compétence tourisme en l'état actuel de la réflexion et l'élargissement de la compétence pompes funèbres à l'échelle de la CDA, et de transférer d'autre part à la Communauté d'Agglomération de Saintes les compétences facultatives listées ci-après dont le transfert n'est pas prévu par la loi pour une prise d'effet au 1 e r janvier 2014.
Il s'agit des compétences facultatives suivantes :
- protection et valorisation des milieux aquatiques - entretien et gestion des cours d'eau,
- protection et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité,
- mise en place de projets territoriaux de développement durable.
En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires suivantes pour une prise d'effet au 1 e r janvier 2014 :

III – Compétence facultatives

L'article 6 III 1°) Prestation de service est modifié comme suit :

a) Urbanisme
« Dans le respect des règles de libre concurrence, la Communauté prête assistance en tant que de besoin et selon ses capacités, aux communes membres la sollicitant.
La Communauté instruit, à la demande des communes membres, les dossiers d'utilisation du sol (déclarations préalables, permis de construire ou de démolir, autorisation de lotir, autorisation de travaux divers, certificats d'urbanisme).
Elle assiste les communes dans leur planification de l'urbanisme, assure le conseil juridique du droit des sols.
b) Autres prestations
Sur le territoire des communes de BUSSAC SUR CHARENTE, CHERMIGNAC, COLOMBIERS, COURCOURY, ECURAT, FONTCOUVERTE, LA CHAPELLE DES POTS, LA JARD, LE DOUHET, LES GONDS, PESSINES, PREGUILLAC, SAINT GEORGES DES COTEAUX, SAINT SEVER DE SAINTONGE, SAINT VAIZE, SAINTES, THENAC, VARZAY, VENERAND :
Le conseil et l'aide technique, juridique ou administrative apportés aux communes membres sont d'intérêt communautaire. A ce titre, la Communauté réalise, pour le compte des communes membres, des maîtrises d'ouvrage déléguées, conduites d'opérations ou maîtrises d'œuvre, ainsi que toute étude générale et tous dossiers nécessaires aux diverses instructions administratives. »

L'article 6 III 2°) Tourisme est modifié :

- Au premier paragraphe (en bleu), premier tiret, il est supprimé la mention entre parenthèses (chemins de randonnées, projet Charente et Seugne).
- Au deuxième paragraphe (en rouge), il est supprimé le deuxième tiret : - Signalétique des circuits de randonnée : sont d'intérêt communautaire la réalisation, la mise en place, l'entretien des panneaux des circuits de randonnées.

L'article 6 III 6°) Pompes funèbres est remplacé par :

« 6°) Pompes funèbres

Création et aménagement d'un centre funéraire et d'un crématorium. Gestion du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium ainsi que des activités accessoires à ces services. »

L'article 6 III 9°) Lutte contre les ragondins est supprimé.

L'article 6 III 10°) Actions de valorisation et de protection du patrimoine naturel est supprimé et remplacé par :

«9°) Protection et valorisation des milieux aquatiques – entretien et gestion des cours d'eau

- La réalisation de toute étude générale ou spécifique concernant les cours d'eau et milieux aquatiques concourant à la définition de documents cadres et de programmes d'actions.
- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives aux milieux aquatiques et la création, la gestion et l'animation des outils d'observation nécessaires.
- La mise en œuvre de toute action de communication et de promotion relative à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques.
- l'organisation, la participation ou le soutien à des manifestations ou événementiels.

- La réalisation ou le soutien aux travaux d'aménagement et d'entretien hydrauliques concernant les milieux aquatiques contribuant à la gestion des eaux et à l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques du territoire.»

Un article 6 III 10°) Protection et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité est ajouté et rédigé comme suit :

«- La réalisation de toute étude générale ou spécifique concernant la protection et/ou la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité concourant à la définition de documents cadres et de programmes d'actions.
- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives aux milieux naturels et à la biodiversité sur le territoire communautaire et la création, la gestion et l'animation des outils d'observation nécessaires.
- La mise en œuvre de toute action de communication ou de promotion se rapportant aux projets ou actions communautaires.
- l'organisation, la participation ou le soutien à des manifestations ou événementiels communautaires.
- L'acquisition de fonciers, la réalisation ou le soutien d'actions d'aménagement, d'entretien, de gestion, de préservation, de valorisation des milieux naturels s'inscrivant dans un schéma global, sectoriel ou territorial communautaire.
- La création, la pose et l'entretien de la signalétique et/ou du balisage des itinéraires de randonnées pédestres et/ou cyclables communautaires.
- La création, l'aménagement et l'entretien d'une vélo route voie verte ».

Un article 6 III 11°) Mise en place de projets territoriaux de developpement durable est ajouté et rédigé comme suit :

«- La réalisation de toute étude générale ou spécifique concourant à la mise en place de projets territoriaux de développement durable sur le territoire de la Communauté d'agglomération.
- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives au développement durable sur le territoire communautaire et la création, la gestion et l'animation des outils d'observation nécessaires.
- La mise en œuvre de toute action de communication et de promotion relative au développement durable sur le territoire communautaire.
- l'organisation, la réalisation et/ou la participation ou le soutien à des actions, manifestations ou événementiels contribuant à la promotion et/ou à la mise en œuvre du développement durable du territoire et concernant plusieurs communes du territoire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- adopte à l'unanimité les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes proposées ci-avant,

8- P.L.H : désignation d'un représentant et de son suppléant.

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire de la CDA a délibéré le 12 septembre 2013 à l'unanimité en faveur de la mise en place d'un nouveau P.L.H. Il fait savoir que chaque commune membre de l'EPCI doit désigner un représentant et son suppléant. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Christophe DOURTHE et M. Thierry THIBAUDEAU.

9- Communauté d'Agglomération : approbation du rapport de la CLECT en date du 19/09/2013.

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-5 II alinéa 1,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu l'Arrêté préfectoral n° 12-3013-DRCTE-B2 du 13 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon relatif à la prise de compétence «tourisme» à compter du 1er janvier 2013,
Vu l'Arrêté préfectoral n°12-3124-DRCTE-B2 du 28 décembre 2012 portant création de la Communauté d'Agglomération de Saintes à compter du 1er janvier 2013 par fusion entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud et l'adhésion des communes de Corme-Royal, Pisany, La Clisse, Luchat, Ecoyeux et Montils,
Vu l'Arrêté préfectoral n°13-2164-DRCTE-B2 du 27 août 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes au 1er septembre 2013 et notamment le transfert de la compétence éducation enfance jeunesse par les communes de BURIE, CHANIERS, CHERAC, CORME-ROYAL, DOMPIERRE SUR CHARENTE, ECOYEUX, LA CLISSE, LE SEURE, LUCHAT, MONTILS, MIGRON, PISANY, SAINT-SAUVANT, SAINT-CESAIRE, SAINT-BRIS-DES-BOIS ET VILLARS LES BOIS à la CDA de Saintes,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 19 septembre 2013 annexé à la présente délibération,
Considérant que la CLECT s'est réunie le 19 septembre 2013 afin de présenter son rapport sur l'évaluation des transferts de charges relatifs au transfert :
- de la compétence « tourisme» au 1er janvier 2013 par les communes de l'ancienne CDC du Pays Santon,
- des compétences liées à l'adhésion des communes de Corme-Royal, la Clisse, Luchat, Pisany, Montils

et Ecoyeux à la Communauté d'Agglomération de Saintes,
et à la participation de l'ensemble des communes de la CDA de Saintes au financement de la refondation des rythmes scolaires mis en œuvre par la Communauté d'agglomération de Saintes.
Considérant que ce rapport qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération de Saintes et d'évaluer les transferts de charges, a été adopté par la CLECT le 19 septembre 2013,
Considérant que l'évaluation des charges transférées doit être déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes de la Communauté représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population,
Pour l'évaluation du coût des charges transférées, la CLECT a notamment retenu les principes suivants :

Concernant le transfert de charges au titre de la compétence tourisme

- que le calcul du transfert de charges intervient sur la base du compte administratif 2012,
- que le temps annuel passé pour mettre en œuvre le recouvrement de la taxe de séjour est valorisé en dépenses à hauteur de 2 500 € (un poste catégorie C sur un mois),
- que le montant de ce transfert de charges se réalise avec la Ville de Saintes et au profit de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour un montant de 282 531,57 €.

Concernant le transfert de charges au titre de l'adhésion des communes de Corme-Royal, Pisany, Luchat, La Clisse, Ecoyeux et Montils à la CDA de Saintes

- que le calcul du montant des charges transférées intervient sur la base du compte administratif 2012 de la Communauté de Communes du Pays Santon.
- que les statuts de la CDA de Saintes servent de référence au chiffrage des compétences communes, c'est-à-dire aux compétences qui sont effectives sur l'ensemble du territoire de la communauté au 1er janvier 2013.
- que certaines dépenses et recettes sont ramenées à un fonctionnement en année pleine (centre aquatique et chargé de mission Transports urbains)
- que le chiffrage de la compétence extrascolaire est ramené à la population de l'actuelle CDA.
- qu'un seuil de garantie de 25 € par habitant est fixé de façon à permettre aux communes de financer à minima les compétences récupérées de leur ancien EPCI. La CDA ne pourra pas demander plus, au titre de ce transfert de charges, que la différence entre la fiscalité perçue en 2012 par l'ancien EPCI et ce seuil minimum garanti.
- que le prorata des charges de la commune s'exprime en fonction de la part de la population communale dans la population communautaire, calculé sur la base des chiffres ci-dessous :

Commune	Population INSEE 2012
CORME ROYAL	1644
ECOYEUX	1237
LA CLISSE	599
LUCHAT	415
MONTILS	758
PISANY	487
POPULATION TOTALE CDA	60738

- que le montant de ce transfert de charges se réalise avec les 6 communes concernées et au profit de la Communauté d'Agglomération de Saintes comme suit :

Concernant le transfert de charge au titre du financement de la refondation des rythmes scolaires mis en place par la CDA de Saintes.

- Que les communes acceptent de financer chaque année l'équivalent de 100 € par enfant scolarisé sur le territoire de la CDA résidant sur leur commune. La participation pour l'année 2013 étant due au prorata des 4/10èmes soit un montant de 40,00 €,
- Qu'étant donné que ce transfert de charges porte sur des dépenses anticipées (non constatées), il est précisé qu'il pourra faire l'objet d'une réévaluation ultérieure au vu du coût effectif du dispositif en année pleine,
- La répartition financière par commune se définit sur la base des enfants scolarisés dans une école de la CDA de Saintes et en fonction du lieu de résidence de l'enfant, comme suit (données service Éducation 26 sept.2013) :

COMMUNE	NB D'ENFANTS ORIGINAIRES DE LA COMMUNE
BURIE	84
BUSSAC SUR CHARENTE	102
CHANIERS	308
CHERAC	94
CHERMIGNAC	124
COLOMBIERS	26
CORME ROYAL	162
COURCOURY	72
DOMPIERRE SUR CHARENTE	42
ECOYEUX	159
ECURAT	38
FONTCOUVERTE	216
LA CHAPELLE DES POTS	61
LA CLISSE	52
LA JARD	41
LE DOUHET	60
LE SEURE	4
LES GONDS	132

COMMUNE	NB D'ENFANTS ORIGINAIRES DE LA COMMUNE
LUCHAT	50
MIGRON	48
MONTILS	88
PESSINES	60
PISANY	49
PREGUILLAC	26
SAINT BRIS DES BOIS	27
SAINT CESAIRE	86
SAINT GEORGES DES COTEAUX	209
SAINT SAUVANT.	40
SAINT SEVER DE SAINTONGE	53
SAINT VAIZE	71
SAINTES	1722
THENAC	178
VARZAY	39
VENERAND	84
VILLARS LES BOIS	12

Concernant le transfert de charges au titre du trandfert de la compétence éducation par les communes de Burie, Chaniers, Cherac, Corme-Royal, Dompierre sur Charente, Ecoyeux, La Clisse, Le Seure, Luchat, Montils, Migron,

			SEUIL DE GARANTIE			
Communes	Nb d'habitants	Transfert de charges suite au chiffrage des compétences communes exercées par la CDA de Saintes (statuts)	Pour info - Fiscalité restituée à la commune	Processus de garantie de ressources - 25 € par habitants	Attribution de compensation maximale	Attribution de compensation
LUCHAT	415	- 23 643,56 €	37 110,16 €	- 10 375,00 €	- 26 735,16 €	- 23 643,56 €
CORME ROYAL	1644	- 93 662,69 €	184 826,72 €	- 41 100,00 €	- 143 726,72 €	- 93 662,69 €
PISANY	487	- 27 745,58 €	63 021,78 €	- 12 175,00 €	- 50 846,78 €	- 27 745,58 €
LA CLISSE	599	- 34 126,49 €	48 314,06 €	- 14 975,00 €	- 33 339,06 €	- 33 339,06 €
ECOYEUX	1237	- 70 474,91 €	97 539,12 €	- 30 925,00 €	- 66 614,12 €	- 66 614,12 €
MONTILS	758	- 43 185,11 €	43 641,05 €	- 18 950,00 €	- 24 691,05 €	- 24 691,05 €
Total		- 292 838,34 €				- 269 696,06 €

Pisany, Saint-Sauvant, Saint-Césaire, Saint Bris des Bois et Villars les Bois à la CDA de Saintes

- Qu'afin de ne pas fragiliser la trésorerie des communes en fin d'année 2013 et afin de permettre un calcul fin et partagé du transfert de charges, le calcul du transfert et le transfert de charges interviendront en 2014,
- Que de ce fait, il sera facturé à ses communes en 2014 l'équivalent de 14/10èmes de charges correspondant à une année pleine plus le 4 derniers mois de l'année 2013 relatives à cette compétence,
- Que chaque commune fera son affaire des inscriptions de crédits budgétaires nécessaires au paiement reporté de ces charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- ADOPTE à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ci-joint en date du 19 septembre 2013 portant évaluation des charges transférées dont les principes retenus pour l'évaluation du coût des charges transférées sont rappelés ci-avant,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

10- Carte de conducteur liée au permis poids lourds : remboursement à l'agent.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de la commune a fait renouveler sa carte de conducteur pour le permis poids lourds et qu'il en a lui-même réglé le coût, soit 63 €. Le Conseil municipal accepte le remboursement de cette somme à l'agent concerné.

11- Déplacement d'un chemin rural : enquête publique.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vue d'étudier le déplacement d'un chemin rural aux Guilloteaux, il convient de soumettre ce projet à enquête publique. Le Conseil municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

12- Affaire GIGOT/Commune de Bussac sur Charente : refus de cession du chemin et procédure d'action en justice.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que différents courriers ont été adressés à M. et Mme GIGOT Karel domiciliés à Port-Berteau, les invitant à démolir le mur construit sans aucune autorisation et qui obstrue le chemin rural. Il fait savoir au Conseil qu'il leur avait précisé en présence de leur architecte, que la Commune se refuserait à toute cession de ce chemin. Toutes les démarches amiables ayant été épuisées dans cette affaire, Le Maire et le Conseil municipal, sur les conseils du service juridique de la Commune, ont décidé d'introduire une procédure judiciaire et ont confié le dossier à un avocat.

13- P.L.U : modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

Le Conseil municipal,
Sur le rapport de Monsieur le Maire,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.123-13-3,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 juin 2005, modifié et révisé le 06 février 2008,
VU la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2013 décidant de lancer la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
Considérant la procédure de modification simplifiée telle qu'elle est définie par l'Ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,
Après en avoir délibéré, décide :
De fixer la mise à disposition du public du dossier comprenant l'exposé des motifs du projet de modification du PLU, ainsi que le projet de règlement modifié du 5 novembre 2013 au 17 décembre 2013 inclus (soit 30 jours ouvrés),
D'approuver les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU comme suit :
Affichage de la présente délibération huit jours avant et pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public,
Mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
Mise à disposition du dossier pour consultation en mairie (139 Route du Val de Charente 17100 Bussac sur Charente) pendant les heures d'ouverture habituelles du 5 novembre 2013 au 17 décembre 2013 inclus.
Mise à disposition d'un registre afin de recueillir les observations du public pendant les mêmes horaires d'ouverture habituels au 139 Route du Val de Charente 17100 Bussac sur Charente
Pendant la période de mise à disposition, les observations du public pourront également être envoyées par écrit à l'attention de Monsieur le Maire 139 Route du Val de Charente 17100 Bussac sur Charente.

14- Subvention allouée au Foyer Rural.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune avait décidé d'accorder au Foyer rural une aide financière suite à sa participation à la Fête de l'Été et les Jeux Intervillages. Il présente les

factures liées à ces manifestations. Il fait également savoir que l'entretien de l'adoucisseur sera désormais à la charge de la Commune et propose de rembourser la facture déjà payée. Le Conseil municipal décide donc de verser au Foyer rural une subvention totale de 470 €. Les crédits seront inscrits par décision modificative au C/6574.

15- Décision modificative.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite au besoin de crédits à l'article C/6574, il convient de procéder à l'écriture suivante :

C/6574 = + 800 €
C/6554 = - 800 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2013

1- Subvention allouée au CCAS : décision modificative.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une attribution plus importante d'aides et secours par le CCAS, il est nécessaire que la Commune lui verse une subvention exceptionnelle de 3 000 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/022 = - 3 000 €
C/657362 = + 3 000 €

2- Vote de crédits supplémentaires au chapitre 011.

Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 011 sont insuffisants et qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires. Il propose l'inscription de la manière suivante :

C/60632 = + 2 500 €
C/61523 = + 15 000 €
C/6237 = + 2 500 €
C/022 = - 20 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3- Réforme des rythmes scolaires : reversement à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-5 II et L.5211-17,

Vu l'Arrêté préfectoral n°12-2085 du 17 juillet 2012 portant création de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu l'Arrêté préfectoral n°13-2164 du 27 août 2013 portant modification des statuts de la CDA et notamment l'extension de la compétence éducation enfance jeunesse au 1er septembre 2013 à toutes les communes membres,

Vu la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoyant la mise en œuvre de la refondation des rythmes scolaires et son financement par le biais d'un fonds d'amorçage.

Vu le Décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Vu l'**Arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes à mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013,

Considérant qu'il résulte des arrêtés précités que chaque commune reçoit un fonds d'amorçage de 50 € par enfant scolarisé sur sa commune et éventuellement une dotation supplémentaire de 40 € par enfant si elle est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale,

Considérant qu'il résulte de la Loi ° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République que l'organisateur de l'accueil périscolaire, en l'occurrence la CDA de Saintes, doit bénéficier du fond d'amorçage,

Et que les communes membres de la CDA de Saintes ayant reçu de la part de l'État, via l'Agence de Services et de Paiement (ASP), une contribution du fond d'amorçage et la dotation supplémentaire au titre de la DSR, doivent restituer ces sommes à la CDA de Saintes.

Considérant qu'un acompte de ce fonds d'amorçage est versé en 2013 et que le solde est versé en 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'encaissement des crédits liés au fonds d'amorçage (acompte de 2 150 € et le solde qui sera versé en 2014).
- AUTORISE le Maire à procéder au reversement du fonds d'amorçage perçu à la Communauté d'Agglomération de Saintes (solde et acompte)
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4- Remboursement de frais de transport scolaire aux familles.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 16 juillet 2013 relative à la prise en charge du transport scolaire restant à la charge des familles. Le Conseil municipal propose que chacune d'entre elles fournisse un courrier demandant le remboursement des 40 € par carte délivrée, auquel sera annexé un RIB. La date limite de réception des demandes est fixée au 12/12/2013.

5- Prime de fin d'année allouée au personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis quelques années une prime de fin d'année est allouée au personnel communal. Le Maire propose une augmentation de 3% de la prime par rapport à 2012. Les agents CNRACL percevront un montant brut de 968,20 € pour un temps plein et les agents IRCANTEC un montant brut de 905,37 € pour un temps plein. Le Conseil municipal accepte ces propositions. Un tableau indiquant les montants bruts de la prime attribuée à chaque agent est annexé à la présente délibération.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013

1- Décisions modificatives : vote de crédits supplémentaires au chapitre 011.

Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 011 sont insuffisants et qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires. Il propose l'inscription de la manière suivante :

C/60633 = + 8 000 €
C/61522 = + 4 000 €
C/6182 = + 4 000 €
C/022 = - 16 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Décision modificative : vote de crédits supplémentaires au chapitre 65.

Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 65 sont insuffisants et qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires. Il propose l'inscription de la manière suivante :

C/6554 = + 1 000 €
C/022 = - 1 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3- Travaux de bâtiments à affecter en section d'investissement.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que différents travaux ont été prévus au Groupe scolaire : fourniture et pose d'un kit vidéo avec badge, pose d'une colonne avec prises doubles et la mise en place de luminaires saillants. La somme totale s'élève à 2 914,04 €. Le Conseil municipal décide de régler cette dépense au C/21318-207.

4- Aliénation d'un chemin rural aux Mailleaux : enquête publique.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une administrée sollicite de la part de la Commune, l'aliénation d'une partie d'un chemin rural sis aux Mailleaux. Le Conseil municipal, considérant que la propriété de Mme RATEAU Stéphanie est située de part et d'autre de ce chemin rural (dit Passage des Mailleaux), qu'il est enherbé dans la partie considérée et qu'il n'est pas emprunté par le public, décide de procéder à une enquête publique. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

5- Cession de terrain par la Commune à M. Menaud et M. Vieuille.

Le Maire informe le Conseil municipal que le chemin rural situé entre la RD 114 et les Bacheliers n'est plus ouvert au public depuis plus de trente ans en raison de la présence de constructions édifiées sur son assiette. Il convient donc de procéder à son aliénation. Ce chemin sera cédé pour un euro symbolique à M. MENAUD et M. VIEUILLE pour moitié. M. MENAUD et M. VIEUILLE prendront à leur charge tous les frais afférents à cette transaction. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer l'acte à intervenir.

6- Cession d'une parcelle par les Consorts Suire.

Le Maire informe le Conseil municipal que Mme Jacqueline SUIRE et ses enfants, héritiers des biens de M. Bernard SUIRE, accepte de céder à la Commune, à titre gracieux, la parcelle cadastrée section AI n°705 d'une superficie de 2 a 20 ca. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

7- Approbation de la modification simplifiée du P.L.U.

Le Conseil municipal ;
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.123-13-3,
Considérant la procédure de modification simplifiée telle qu'elle est définie par l'Ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 juin 2005, modifié et révisé le 06 février 2008,
VU la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2013 décidant de lancer la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 octobre 2013 fixant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée
Considérant la publicité faite dans le journal SUD-OUEST en date du 25 octobre 2013 ;
Considérant la mise à disposition du dossier au public en mairie du 5 novembre 2013 au 17 décembre 2013 ;
Considérant l'affichage en mairie de l'avis de mise à disposition au public pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier en mairie ;
Considérant qu'aucune observation n'a été émise sur le projet de modification dans le registre mis à

disposition du public ;
Considérant que le projet de modification simplifiée tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé ;
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- d'approuver le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est joint à la présente délibération, comportant une note de présentation de la modification et le règlement après modifications.
- que conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- que le Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- que la présente délibération deviendra exécutoire suivant sa réception par le préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité prévues par l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme.
La présente délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète en quatre exemplaires.

8- Visite médicale : remboursement des frais engagés par un agent.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de la Commune a subi un examen médical pour le permis poids lourds et qu'il a lui-même réglé le coût soit 33 €. Le Conseil municipal accepte le remboursement de cette somme à l'agent concerné.

9- Questions diverses.

Le Maire informe le Conseil municipal que les organisateurs du Rallye de Saintonge sollicitent son avis quant au parcours envisagé pour le 26ème Rallye qui se déroulera le 19 juillet 2014. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

10- Décision modificative : vote de crédits supplémentaire au chapitre 014.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rajouter des crédits au chapitre 014 "Atténuation de produits". Il propose une inscription de crédits de la manière suivante :

C/6411	-4 100€
C/014 (C/73921)	+4100€



Info location de la salle municipale

Des Bussacais sont parfois sollicités par leurs amis pour réserver la salle municipale à leur nom et permettre ainsi à des « non Bussacais » de bénéficier du demi tarif réservé aux Bussacais

Nous rappelons que le locataire qui signe le contrat engagerait sa responsabilité personnelle pour tout incident ou accident (incendie, dégâts des eaux, dégradation..) qui surviendrait pendant la période de location.

Par ailleurs, un Bussacais louant la salle pour le compte d'un tiers , en plus du fait de faire une fausse déclaration, doit être conscient qu'il fait perdre de l'argent à la commune, donc à chaque contribuable bussacais.

Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Marina PIERRE née le 31 octobre 2013 à Saintes, fille de M. Tony PIERRE et Mme Olivia SZEWCZYK, 11 Chemin de la Sablière
- Chloé TABAUD née le 21 novembre 2013 à Saintes, fille de M. Julien TABAUD et Mme Laëtitia RAFFAUD, 42 Chemin des Pins



Mariages

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

- Guillaume JACQUES et Noémie DIDIER qui se sont unis le 7 septembre 2013
- Claude DORINET et Françoise LAGANA qui se sont unis le 25 novembre 2013



Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

-M. Jean GROLAUD décédé le 18 novembre 2013 à Saintes



Vous pouvez prendre contact auprès de nos services

Mail : bsn-poi.sga@defense.gouv.fr
Tél : 05.49.00.24.69 - Fax : 05.49.00.22.81
courrier : Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 647
86023 POITIERS CEDEX

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet:

l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.modernisation.gouv.fr - rubrique « le recensement citoyen en ligne ».

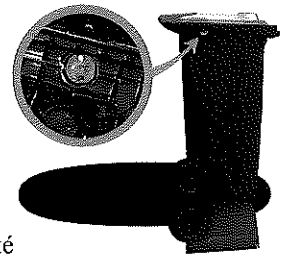
Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers www.ac-poitiers.fr – rubrique « espaces jeunes – parcours **citoyen** ».

INFO CDA...

La redevance incitative : une nouvelle étape dans la gestion des déchets.

A compter du 1er janvier 2014, la redevance incitative est la nouvelle forme de paiement de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire. Avec ce dispositif, la Communauté d'Agglomération fait le choix d'une tarification :

- **Plus équitable** car chaque usager (particuliers, professionnels ou administrations) est facturé proportionnellement à sa production de déchets.
- **Plus respectueuse de l'environnement** car elle favorise le tri et la réduction des déchets.
- **Plus responsable** car elle maintient la qualité du service offert à la population et tempère la hausse des coûts liés à l'évolution de la réglementation (hausse de la TVA, de la taxe générale sur les activités polluantes) et l'augmentation des prix des carburants.



- Chaque bac noir est équipé d'une puce électronique qui permet d'identifier son titulaire.
- Les camions bennes sont équipés de matériel adapté pour comptabiliser le nombre de levées et établir ainsi la facturation.

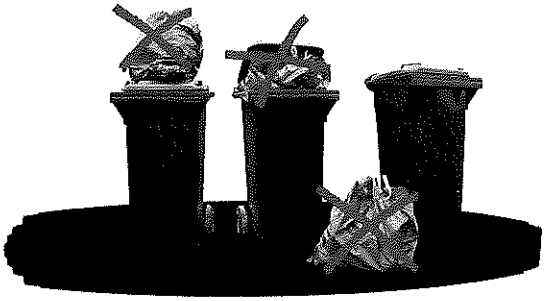
LA REDEVANCE INCITATIVE EST CALCULEE A LA LEVEE, SUR LA BASE DE L'UTILISATION DU BAC A ORDURES MENAGERES (bac noir).

la redevance incitative comprend :

- **une part « abonnement » commune à tous**, qui permet l'accès à tous les services de collecte des déchets (mise à disposition des bacs et d'équipements, collecte en porte-à-porte, déchèteries...), complétée par un forfait « volume du bac installé » lié à la taille de votre bac noir. 18 levées sont incluses dans cette part. **C'est la part fixe de la redevance incitative.**
- **une part « consommation »** qui dépend de votre production d'ordures ménagères. Elle est facturée **à partir de la 19ème levée**, c'est-à-dire à partir de la 19ème fois où votre bac est vidé. **C'est la part variable de la redevance incitative.**

part fixe			part variable
Accès aux services	+	Forfait volume du bac installé	+ Nombre de levées du bac noir à partir de la 19ème levée
102 €		**0,5 € le litre** soit par exemple : **60 €** pour un bac de **120 litres** **120 €** pour un bac de **240 litres**	**0,027€ le litre soit :** **3,24 €** par levée pour un **120 litres** **6,48 €** par levée pour un **240 litres**

Conseils pour la collecte



Présentez votre bac noir à la collecte sur le domaine public uniquement quand il est plein : cela vous permettra de limiter le nombre de levées facturées.

Déposez uniquement dans ce bac des déchets non recyclables

Conservez un volume de bac adapté à votre production hebdomadaire

Présentez votre bac couvercle fermé : ne mettez pas de sac à terre, ni à côté ou sur le bac.

Rentrez votre bac chez vous au plus tôt après la collecte.

Placez votre bac avec la poignée côté route si vous souhaitez qu'il soit collecté. Une poignée qui n'est pas présentée côté route permet d'indiquer à l'agent de collecte que le bac ne doit pas être ramassé.

www.agglo-saintes.fr

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

À quoi sert la redevance ?

Elle sert à financer le service de collecte et de traitement des déchets auxquels vous avez accès sur la Communauté d'Agglomération :

- **la mise à disposition de bacs de collecte pour le stockage des déchets (bacs noirs, bleus et verts, sacs jaunes)**
- **la mise à disposition de composteurs**
- **la collecte en porte à porte des déchets résiduels et recyclables (ordures ménagères, emballages, verre et papier)**
- **la collecte des encombrants sur rendez-vous**
- **les déchèteries (accès, transport, tri, compostage, incinération...)**
- **le traitement des déchets (tri, compostage, traitement, stockage)**
- **la gestion et l'administration du service**

vos questions, nos réponses

Vais-je payer au poids ?

Non ! Seul sera pris en compte le nombre de levées de votre bac. Il n'y aura pas de pesées. De plus, seul le flux des ordures ménagères sera facturé (bac noir).

Comment fonctionne la redevance incitative en habitat collectif avec des bacs en commun ?

C'est le syndic, le bailleur, l'association de copropriétaires ou le gestionnaire de l'immeublequirecevralafactureetquirépartira les coûts dans les charges des locataires. La facture sera constituée d'une part « accès aux services » par logement (102 €/an), d'une part volume du « bac installé » liée à la taille des bacs communs en place et d'une part consommation. Pour l'habitat collectif, l'effort de réduction des déchets est, par nature, plus collectif et chacun devra trier et réduire sa quantité d'ordures ménagères résiduelles, pour maîtriser les charges, et par là, la facture finale individuelle.

Que se passe t-il pour les locataires qui disposent de bacs individuels ?

Vous êtes locataire d'un logement qui appartient à un propriétaire privé et vous disposez d'un bac individuel ? Dans ce cas la facture vous sera désormais adressée directement selon les mêmes modalités qu'un propriétaire occupant.

En cas de déménagement, quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous devez signaler votre déménagement à la Communauté d'Agglomération au minimum deux semaines avant votre départ pour clore votre compte. Les bacs sont la propriété de la Communauté d'Agglomération. Ils doivent rester en place. Ils ne seront repris ou changés que si leur volume n'est pas adapté aux nouveaux résidents.

Que se passe-t-il si la puce électronique de votre bac est absente ou défaillante ?

Lors du vidage dans la benne, le lève-conteneur se bloquera. Une nouvelle puce sera alors installée rapidement.

Que faire si votre bac est cassé, endommagé, brûlé ou volé ?

Il faut contacter le service environnement de la Communauté d'Agglomération. Votre bac sera réparé ou remplacé dans les plus brefs délais. En cas de vol, pensez au préalable à déposer une main courante à la gendarmerie ou au commissariat.

Vous sortirez votre bac moins souvent, y aura-t-il des mauvaises odeurs ?

Sachez que la plupart des mauvaises odeurs proviennent de déchets de cuisine qui peuvent être compostés. Ensuite, pour éviter les mauvaises odeurs, nous vous invitons à déposer vos ordures ménagères dans des sacs bien fermés et à placer votre bac à l'abri du soleil, surtout en été. Sachez enfin que le lavage de votre bac relève de votre responsabilité.

Comment puis-je faire face à une production exceptionnelle de déchets ?

Vous avez la possibilité d'acheter des sacs auprès de la Communauté d'Agglomération pour vous permettre de gérer votre excédent de déchets. Seuls ces sacs, déposés à côté du bac, seront ramassés par agents de collecte.

Allez-vous payer plus si un voisin dépose ses déchets dans votre bac ?

Si vous présentez votre bac à la collecte sur le trottoir, et qu'un voisin y dépose ses déchets, cela est sans incidence financière pour vous puisque votre facturation est réalisée en fonction du nombre de collectes et non du poids de vos déchets.

Je suis propriétaire d'une résidence secondaire. Comment est appliquée la redevance incitative ?

Pour les propriétaires de résidence secondaire qui y résident moins de 6 mois, la part fixe ne comprend que le forfait d'accès au service. Mais la part variable s'applique dès la première levée.

A qui et comment vais-je payer ma facture de redevance incitative ?

Comme tout service public, le paiement se fera à la trésorerie à l'adresse indiquée sur votre facture. Vous aurez la possibilité de payer votre facture :

- En espèces, chèque ou carte bancaire au Centre des Finances Publiques, rue Saint-Vivien à Saintes (directement ou par courrier)
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP joint avec la facturation)
- Par internet via le site agglo-saintes.fr (rubrique « Au service des habitants / Paiements en ligne »).

Pour tout renseignement

Bureaux du service environnement - écosite

tél : 05 46 98 07 19 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

info@agglo-saintes.fr



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/ **http://www.diplomatie.gouv.fr/**

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

ELECTIONS MUNICIPALES : CE QUI VA CHANGER

QUI VA-T-ON ELIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux.
Ils seront élus pour 6 ans.
Le maire et les adjoints seront ensuite élus par le conseil municipal.
En même temps, vous élirez pour la première fois les conseillers communautaires.
Ils représentent notre commune au sein de la communauté d'agglomération de Saintes, .dont la commune est membre.
Vous élirez donc également **2** conseillers communautaires.
Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

**VOUS NE DEVEZ PAS RATURER VOTRE BULLETIN DE VOTE,
SINON IL SERA NUL ET VOTRE VOIX NE COMPTERA PAS**

QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.
Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.
Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.
Vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.
La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. . Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.
Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Ca s'est passé à Bussac...

11 novembre 2013



Pour commémorer le 95ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, de nombreux Bussacais avaient, comme toujours, répondu à l'invitation de la Municipalité.
Rendez-vous avait été fixé devant la mairie et le cortège s'est rendu devant le monument aux morts pour l'hommage traditionnel rendu aux victimes de la guerre, veuves et orphelins…
Accompagnés des musiciens de l'ADMS (Association pour le Développement Musical en Saintonge) cette cérémonie a été marquée par la présence de nombreux enfants qui ont participé à l'énumération des Bussacais "Morts pour la France"
Après le dépôt de la gerbe et l'appel des morts, la marseillaise a retenti et le Maire a lu le discours du Ministre des anciens combattants.
Pour les aînés de la commune, la journée s'est poursuivie par le traditionnel repas offert par le CCAS ..



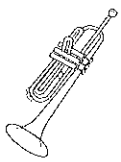


Les musiciens de l'ADMS, toujours



Beaucoup de familles bussacaises étaient présentes, 3 générations venues rendre hommage à leurs anciens…

L'école de musique de l'A. D. M. S.



L'A. D. M. S. (Association pour le **D**éveloppement **M**usical en **S**aintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Général, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime) le siège social se situe à **Saint Hilaire de Villefranche.** Son rayon d'action se trouve sur les Communautés de Communes de Saint Hilaire de Villefranche, du Pays Savinois (Taillebourg et Annepont seulement), le canton de Burie et puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.



Une équipe pédagogique, composée de neuf professeurs diplômés et dirigée par **Manuel AUDIGE,** s'occupe de 240 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par Brigitte GRIFFAULT (Maire de Sainte Même)



La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A. D. M. S de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de musiques traditionnelles, chorale ...)

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez le directeur **Manuel AUDIGE** au 06 77 93 04 09 ou 05 46 97 33 96



Ça s'est passé à Bussac...

L'arbre de la Laïcité planté à Bussac sur Charente:



Le 29 novembre, les élus, l'Inspectrice de l'Education nationale, le directeur de l'école et les enseignants, le délégué départemental de l'Education nationale et les membres de l' association de défense de la Laïcité, entourés par quelques enfants et des parents d'élèves ont planté l'arbre de la Laïcité à proximité de l'arbre du bicentenaire de la révolution planté, lui, en 1989.
Ces deux arbres ont été plantés place d'Oron la Ville.



Le lundi 9 décembre, ce sont les enfants scolarisés à StVaize qui ont participé à la même cérémonie en plantant un arbre de la Laïcité dans le jardin situé derrière la salle municipale. Devant les mêmes personnalités qu'à Bussac, par un froid polaire, les enfants, encadrés par les enseignantes, ont récité un poème sur le respect.
La Laïcité est une valeur fondamentale de la République depuis la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905.

La Laïcité garantit :
- La liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire et - pratiquer ou non une religion à chaque citoyen,
- Le droit d'exprimer ses opinions, quelles qu'elles soient, dans la limite du respect de l'ordre public et de la liberté d'autrui,
- La neutralité de l'Etat, c'est-à-dire son impartialité et celle des services publics à l'égard de chaque citoyen, quelles que soient ses croyances et ses convictions,





La Laïcité doit être défendue dans la vie quotidienne, tous les jours, en tout lieu ; une charte a été élaborée afin de protéger l'école et les enfants qui y sont scolarisés....chaque intervenant a insisté sur la nécessité de s'engager pour respecter et faire respecter cette valeur essentielle de la République.

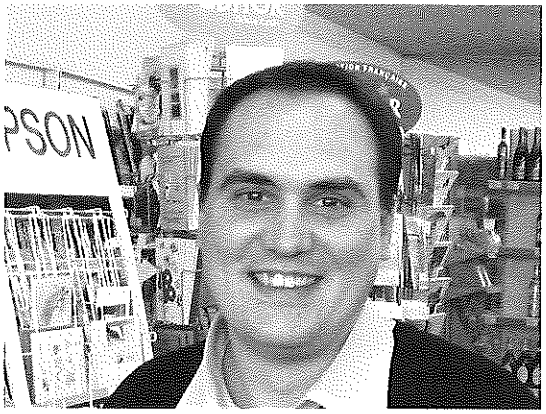
Un Bussacais à l'honneur : Le nouvel épicier !



Sophie et Frédo COURBARON, arrivés de Normandie il y a presque 8 ans pour tenir l'épicerie bussacaise ont décidé de changer d'activité professionnelle et le 28 janvier, ils fermeront leur commerce pour en effectuer l'inventaire avec le repreneur, Paul BELLAND, un trentenaire quiarrive de beaucoup moins loin puisqu'il habite Port d' Envaux avec sa compagne et sa petite fille de 2 ans.

Auparavant il était gérant d' un hôtel restaurant à La Rochelle, et ce dernier ayant été vendu, ils sont revenus à Port d'Envaux près de leur famille, avec l'objectif de trouver un nouveau commerce.

Madame est pour l'instant commerciale indépendante pendant que Monsieur reprend seul le commerce bussacais. Il a trouvé l'annonce dans le bon coin. Il recherchait un commerce de proximité, aussi bien par rapport à son domicile que vis à vis de ses clients. L'épicerie bussacaise semblait remplir toutes ces conditions et il s'est lancé. Après une formation tabac, une formation presse et une formation débit de boisson, l'acte de vente sera signé le 31 janvier. Il n'y aura pas de changement sur les services et prestations offerts par le commerce. Mêmes jours et mêmes horaires d'ouverture. Notez bien que pour procéder à l'inventaire le magasin sera fermé le 28 janvier au soir et ré-ouvrira le 3 février au matin.



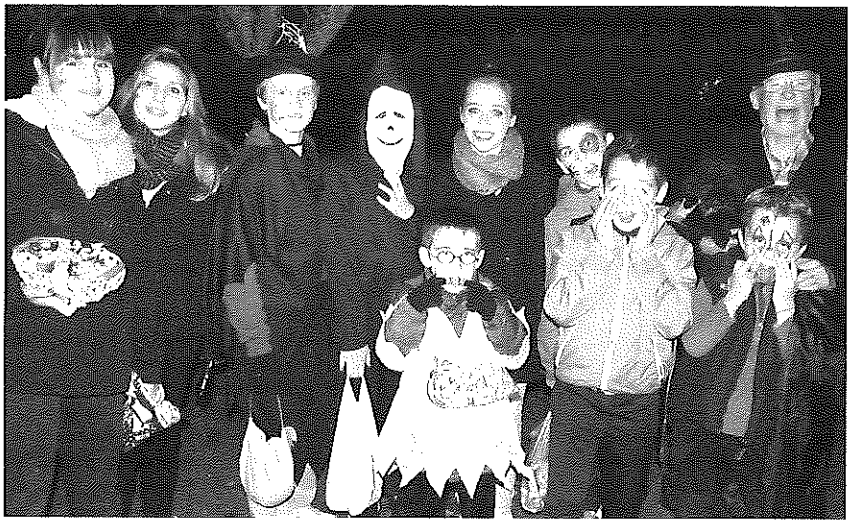
Nous souhaitons la bienvenue à Paul BELLAND, commerçant souriant que vous découvrez peut-être sur cette photo, mais dont vous allez bientôt faire connaissance et nous espérons que ce commerce répondra à toutes ses attentes.

Rendez-vous à la ré-ouverture le 3 février !

Mais que deviennent Sophie et Frédo ?
Frédo travaille déjà depuis l'été dernier comme pâtissier à l'hôpital de Saintes, et Sophie va prendre quelques semaines de vacances avant de reprendre une activité professionnelle. Ils restent à Bussac dans leur maison, car ils ont adopté Bussac et s'y sentent bien.

Ils tiennent à remercier leur clientèle de ces dernières années et Sophie m'a chargée de lancer une invitation pour un pot de l'amitié le 4 février, salle municipale, à partir de 18h30.

HALOWEEN AUX DEAUX …



Le 31 octobre dans le village des Deaux, des « *monstres gentils* » ont attendu la tombée de la nuit pour arpenter les rues à la recherche de friandises. Pour éviter d'être transformés en citrouilles, ou en grenouilles, les habitants avaient tout intérêt à prévoir les sucreries pour satisfaire les sorcières et les sorciers. Pour cela les lanternes et les bougies ont illuminé pratiquement tous les jardins du village ! Normal… tout le monde avait pris la menace des « *monstres gentils* », très au sérieux !

D'ailleurs des kilos de bonbons et de chocolats ont été récoltés, pour le plaisir des grands et des petits !! Merci à tous les villageois, mais attention …ils reviendront sans doute l'année prochaine !!

MESSAGE DE L' AAPPMA LA GAULE CHARENTAISE :

Amis pêcheurs, bonjour

À partir du 16 décembre les cartes seront délivrées **exclusivement sur internet**, il paraît qu'il faut vivre avec son temps, donc allons y gaiement et de toute façon nous ne pouvons pas faire autrement, ni vous, ni nous !

L intérêt pour ceux qui le peuvent, est que vous pouvez prendre votre carte depuis votre fauteuil et pourquoi pas à l'heure de l'apéro ou la nuit pendant une petite insomnie.

Elle peut donc se prendre 24h/24, 7jours/7 sur le site « **cartedepeche.fr** », mais le plus sympa est de passer par notre site internet « lagaulecharentaise17.fr » .

Vous y trouverez un lien pour aller sur « cartedepeche.fr » ainsi qu' un PDF explicatif. Vous ferez une pierre deux coups, vous visiterez notre site et vous pourrez prendre votre carte, que demande le peuple !

Comment acquérir votre carte :

➢ Depuis un ordinateur,

➢ Auprès de l'un des points relais du département mettant à disposition un ordinateur (ex : cybercafé),

➢ Auprès de la Fédération Départementale par correspondance à l'aide d'un formulaire.

➢ Auprès de votre AAPPMA avec ce même formulaire ou sur rendez-vous (pour ceux qui n'ont pas d'autre moyen) et lors de nos permanences avant les grandes ouvertures.

Pour ce qui est du formulaire par correspondance à envoyer à la Fédération Départementale ou à nous, vous en trouverez chez les divers commerçants et mairie de Taillebourg, Bussac, Le Douhet, St Vaize, Juicq et Annepont ainsi qu' en le téléchargement depuis notre site. Soyez prévoyant, prenez en compte le délai de réalisation et d' envoi de votre carte.

Pour nous contacter :

Notre site : www.lagaulecharentaise17.fr e-mail : lagaulecharentaise@gmail.com Tel: 05 46 91 82

Repas des aînés du 11 Novembre 2013

Retour en images :

✸Apéritif servi par les conseillers et membres du CCAS

✸ Discours de bienvenue du Maire

✸ Le doyen et la Doyenne de la journée le micro à la main adressant leurs remerciements

✸ Tout le monde à table..

✸ Digestion sur la piste de danse…y compris le Maire !







M.Braud



Mme Misbert






ANIMATION





Vie paroissiale



Au cours de cette année 2013, notre Eglise Notre-Dame de l'Assomption a vécu des moments joyeux :

- un concert de Noël nous y a été offert par les « Mirliflutes » et « les sentiers de la voix » le 15 décembre
- la communauté paroissiale a été invitée à prier autour d'une très jolie crèche confectionnée par S. POUPONNOT afin de célébrer la naissance de Jésus (cf photo) en cette fête religieuse de Noël.

Notre Eglise a également vécu des moments de grande tristesse. Nous avons une pensée pour toutes les familles touchées par un passé douloureux.

Nous profitons de ce début d'année 2014 pour rappeler les horaires de messe sur notre secteur de Saintes rive droite. La règle générale est la suivante :

➢ **Les samedis à 18h30**

- CHANIERS : Veille des 1er et 3ème dimanches de chaque mois
- LA CHAPELLE DES POTS : Veille du 2ème dimanche en mois **impair** (11/01, 8/03)
- BUSSAC : Veille du 4ème dimanche en mois **impair** (25/1, 22/03)
- FONTCOUVERTE : Veille du 2ème dimanche en mois **pair** (8/02)
- ST VAIZE : Veille du 4ème dimanche en mois **pair** (22/03)

NB : pour le samedi 29 mars 2014, veille d'un 5ème dimanche, la messe est prévue à ST VAIZE.

➢ **Les dimanches à 10H30 à l'Abbaye aux Dames à SAINTES**

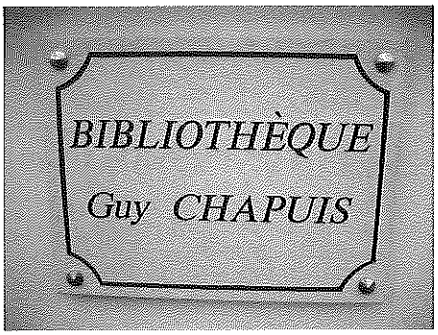
Nous vous précisons que les horaires sont affichés chaque début de semaine à la porte de chacune de nos églises et vous avisent de tout changement ponctuel.

le Service Evangélique des Malades –SEM- (service paroissial pour l'accompagnement des malades à domicile et souvent dans les établissements pour personnes âgées) vous invite à assister à la messe de la santé, qui sera célébrée le dimanche 9 février 2014 à 10H30 à l'Abbaye aux Dames de Saintes.

Le service vous informe également que le dimanche 4 mai à 11h à la Cathédrale Saint-Pierre, la messe sera consacrée au sacrement des malades. Les personnes désireuses de recevoir l'onction des malades sont priées de se faire connaître au presbytère Saint Pallais (05-46-92-07-21) ou auprès de votre relais paroissial, Me J CAZAUNAU (06-33-12-06-00). Une préparation à ce sacrement leur sera proposée le 10 avril 2014 à 15h au presbytère St Vivien.

Enfin, le Père Bertrand MONNARD, vous informe de l'existence de « tables ouvertes paroissiales », lieu de rencontre fraternelle. Pour plus de renseignements : 05-46-92-07-21.
Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.
J.C.

Des Nouvelles de la Bibliothèque...



Bibliothèque Municipale

Téléphone : 05 46 97 18 14
Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)
Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h
Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h30 à 16h30
Inscriptions : Gratuité à tous les étudiants (quelque soit l'âge) et 5 euros pour les autres personnes

La lecture est à l'esprit ce que l'exercice est au corps. (J. Addison)

En ces temps de récession, vous pouvez entretenir votre esprit pour 5 euros par an, autant de fois que vous le voulez (l' adhésion est gratuite pour les enfants).

Profitons de ce début d'année pour faire un petit récapitulatif sur la bibliothèque. C'est une bibliothèque municipale qui fonctionne grâce à neuf bénévoles qui assurent les permanences trois fois par semaine, elles reçoivent les scolaires et le public, elles achètent les livres, les recouvrent, les archivent dans l'ordinateur, les réparent parfois quand ils sont maltraités par des petites mains, font des décorations pour les fêtes et bien d'autres choses pour assurer la bonne marche de cet établissement où de plus en plus de monde aime à venir.



Avec 7 000 livres à notre actif, plus 1000 exemplaires, de documents, ouvrages en gros caractères et CD prêtés par la médiathèque départementale de Saintes, nous pensons pouvoir satisfaire nos adhérents.
Si par hasard nous n'avons pas l'ouvrage souhaité, vous avez la possibilité de vous rendre sur le site Internet de la médiathèque.
Vous tapez: *Médiathèque départementale 17*, vous recherchez ce qui vous intéresse, vous nous le signalez en venant à la bibliothèque, ou bien nous le faisons ensemble lors de votre prochain passage, nous commandons votre ou vos livres, vous les aurez au minimum dans trois semaines selon les disponibilités.

Dans l'attente de vous voir ou vous revoir parmi nos rayonnages, toute l'équipe de la bibliothèque vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014

Le point sur les travaux ...

Urbanisme : modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

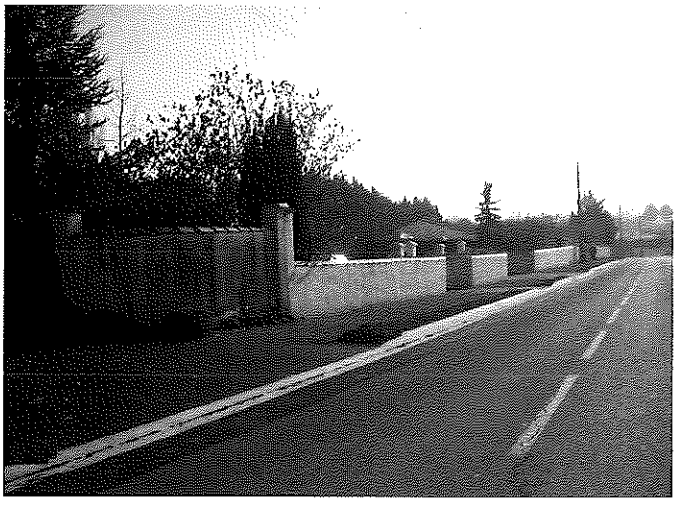
Le PLU de la commune de BUSSAC SUR CHARENTE a été approuvé le 30/06/2005. Le document a subi deux révisions simplifiées et une modification approuvées conjointement le 06/02/2008.
Par délibération en date du 11 Juin 2013, la commune de BUSSAC SUR CHARENTE a prescrit une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin de modifier le règlement dans l'optique de :

- Permettre l'édification des constructions à l'alignement et ceci au sein des zones U et AU du PLU.
- Permettre la réalisation de clôtures bois à l'exception des panneaux de brandes et canisses et ceci au sein de l'intégralité des zones du PLU.
- Permettre la prise en compte des haies, boisements ou franges végétales existantes afin d'éviter d'imposer leur doublement.

D'autre part, la procédure de révision générale du PLU de la commune vient d'être lancée. La phase technique et de concertation avec le public durera de 18 à 24 mois. La finalisation de ce projet devrait intervenir d'ici 3 ans.
Durant cette procédure, Bussac info vous informera de l'avancement des différentes phases de ce projet. Nous invitons tous les habitants de la commune à s'informer régulièrement.

Voirie

Les travaux sur le chemin de l'Espérance et sur le chemin de Chez Berteau sont terminés.
Des bordures ont été posées, des buses ont été posées afin de recueillir les eaux pluviales.
Des travaux de finition sur la voirie se concrétiseront dès que la météo sera favorable.
Ces travaux ont été réalisés en régie par les employés communaux.



Sur la route départementale 114, des travaux importants ont été effectués à l'initiative de la Direction des Infrastructures du Département suite à une demande de la municipalité.
Dans ce secteur, les entrées vers les différentes maisons donnaient une alternance de fossés et de passage busés et bétonnés. La sécurité des automobilistes ou des motards en cas de sortie de route pouvait être mise en jeu.
Il a donc été décidé la pose d'un trottoir sur toute la longueur.
Cela permet également aux riverains une sortie plus sûre sur la route départementale.
Durant ce chantier, l'entreprise chargée des travaux n'a pas toujours fait preuve du professionnalisme souhaité. Cela a été mentionné par la Municipalité lors de la réunion de fin de chantier

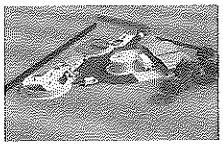
Enfouissement des réseaux

Le dossier des travaux d'enfouissement dans le secteur de Jarry et de la Rétorie est bouclé.
L'entreprise Eiffage (anciennement Rivet de Saint Jean d'Angély) qui en aura la responsabilité attend maintenant le feu vert du Syndicat départemental d'électrification pour débuter les travaux.
Toutes les lignes électriques et Télécom seront déposées, ainsi que la ligne HTA qui traverse ce secteur. Le transformateur situé sur un des poteaux de cette ligne sera remplacé par un poste au sol.
L'éclairage public sera entièrement refait avec la pose de candélabres
La commune souhaite profiter de ce chantier pour revoir l'aménagement de l'entrée du chemin de la Rétorie donnant sur la RD 234 où des problèmes d'écoulement d'eaux récurrents sont accentués par le passage d'engins de fort tonnage.
Le village des Bacheliers bénéficiera également d'un enfouissement des réseaux à la suite des travaux programmés à la Rétorie.



Décorations de Noël

Cette année encore la commune a investi un budget modéré dans l'acquisition de décoration de Noël. Les retours des habitants sont positifs en ce qui concerne les derniers décors installés. Cela devrait se poursuivre à l'avenir. Le but étant de mettre en valeur l'entrée des chemins menant vers les villages. Des prises ont d'ores et déjà été installées à cet effet.



Assainissement collectif

Le permis de construire a été validé par les services de la CDA de Saintes.
L'ensemble des formalités administratives a été effectué.
Les modalités techniques de raccordement au réseau des habitations situées dans le périmètre de la première tranche (Le grand Village) ont été vues avec les riverains concernés.
Les travaux de l'assainissement collectif à Bussac sont donc sur le point de débuter.
Pour des raisons techniques et de sécurité pour la circulation des trains, les travaux vont commencer par les forages à effectuer sous les 2 passages à niveau pour y faire passer les canalisations du futur réseau.
Le premier forage sera réalisé du 3 au 18 février sous le PN 242, chemin du Vieux Bourg.
En raison de l'importance des travaux entrepris, la route du vieux Bourg sera barrée et une déviation sera mise en place par le chemin du cimetière.
Le second forage sera réalisé du 18 au 28 février sous le PN 241, chemin de Grand Village. Une déviation sera également mise en place durant ces travaux par le chemin du cimetière.
Les travaux de pose de canalisations et de mise en place d'un poste de refoulement se poursuivront chemin de Grand Village. Une information sera donnée aux habitants des secteurs concernés pour leur permettre d'organiser leurs déplacements en fonction des contraintes du chantier.
Simultanément, la construction de la station d'épuration débutera derrière le cimetière.
Les élus se tiennent à votre disposition si vous rencontrez des difficultés à l'occasion de ces travaux qui vont s'étaler dans le temps.

Cimetière



Dans le précédent numéro de Bussac info, nous évoquions le vol de végétaux installés sur les tombes. Malheureusement ces actes inadmissibles se poursuivent.

Lotissement de La Croix

Les travaux de construction des 11 logements de la SEMIS devraient débuter prochainement, le permis de construire ayant été accepté.
La livraison des logements est prévue début 2015.

Défense incendie

La mise en place d'une citerne incendie en face du lotissement de La Croix est terminée.
Ce point est donc opérationnel en cas d'incendie.

Elagage

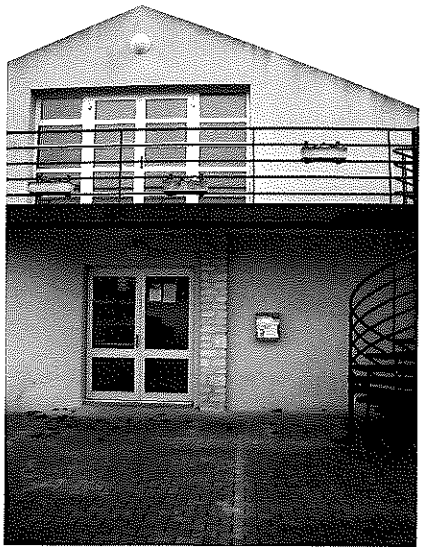
Comme chaque année, les haies bordant les voies communales et les chemins ruraux ont été élagués dans les parties qui le nécessitaient.
Ce travail s'est déroulé dans de bonnes conditions.

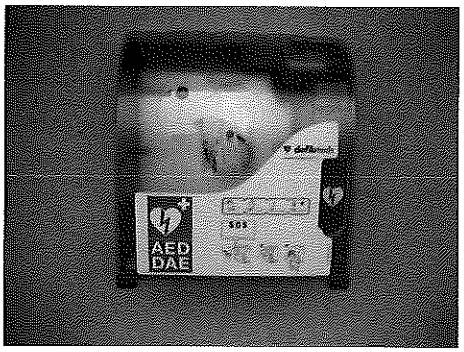


Défibrillateur

Le défibrillateur acheté par la commune a été installé au niveau de l'entrée de la salle municipale.
Accessible à tous, il est fixé dans un boîtier spécial relié à une alimentation électrique qui permet de maintenir les batteries chargées.
Ce boîtier est également relié à une alarme.

En raison de l'importance de maintenir cet appareil en parfait état de fonctionnement pour pouvoir faire face à des situations d'urgence absolue, le respect total de cette installation est impératif.





C C A S ...

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :
Mairie de Bussac : 2 ème mardi du mois le matin
Mairie de Fontcouverte : 2ème mardi du mois l'après-midi
Mairie de St Vaize : 4ème mardi du mois le matin
Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3ème mardi du mois le matin

Conférence de prévention proposée par la gendarmerie nationale sur le thème
« cambriolages, escroqueries et abus de confiance »
le 22 février à 14h, salle municipale de Bussac
Priorité aux aînés, ouvert à tout public

Repas des Aînés

Comme chaque 11 novembre à Bussac, après la cérémonie du matin, les membres du conseil municipal et du CCAS ont accueilli à partir de midi les aînés de notre commune qui souhaitaient partager un moment ensemble, se retrouver autour d'un bon repas et pour certains, faire quelques pas de danse.
Sébastien Paillé était en cuisine et le groupe « Coucher de soleil » assurait l'ambiance musicale avec talent en réunissant beaucoup de monde sur la piste de danse. Les doyens de la journée, Mme Misbert et Monsieur Braud ont été honorés par le Maire, Christophe Dourthe
Retour en images dans les pages centrales de ce journal...

Aide au transport

Sur le réseau de transport « Les Mouettes » le Conseil général a décidé d'offrir une tarification réduite aux personnes ayant de faibles ressources (inférieures à l'aide à la complémentaire santé, soit 874€ pour une personne seule). Cette tarification comprend un billet aller à 1€ ou aller-retour 1,50€ tout trajet, et 2 forfaits illimités, mensuel à 15€ et annuel à 150€. Les personnes intéressées doivent transmettre un formulaire complété au conseil général, et il leur sera adressé une carte « solidarité transport » qu'ils présenteront au conducteur pour l'achat des billets. Une aide à l'acquisition de cette carte peut être accordée, sur demande, par le CCAS.

Aide à la personne : Avec l'association AIDER 17 vous pouvez bénéficier de services à domicile : livraison de repas, ménage, repassage, jardinage, assistance et accompagnement...



Nouvelles de l'école...

CONSEIL D'ECOLE : Mardi 12 Novembre 2013
RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize

1. **Présentation de l'équipe pédagogique**

St Vaize : Blandine MOUNIER (CP / direction) – Ludivine VIOLLET (CE1)

Bussac : Jean-Michel CHARRIER (Direction /CM2) – Virginie GENEAU (CM1) – Régis AUBIN (CE2) – Sophie BASCOU-HUGON (MS/GS) – Dominique LE MOULLEC (PS/MS) – Karine CHARMANTRAY (enseignante rattachée)

Rased : Virginie LEYSSENE, Psychologue scolaire – Isabelle AVRIL, maîtresse E spécialisée dans l'aide à dominante pédagogique – Olivier BONCOURT, maître G spécialisé dans l'aide à dominante rééducative
Un rappel est fait sur le rôle des parents élus et sur les fonctions du conseil d'école.

2. **La rentrée 2013 : effectifs et horaires**

St Vaize
Effectifs : 23 CP / 22 CE1 – effectif total : 45 élèves
Horaires : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 9h00 – 12h00 (accueil de 8h50 à 9h00) et 13h30 – 15h45 (accueil de 13h20 à 13h30). Mercredi : 8h50 – 11h50 (accueil de 8h40 à 8h50)
Prévision pour 2014 : 25 CP / 23 CE1

Bussac
Effectifs : 14 PS / 18 MS / 25 GS (classe de PS/MS à 27 élèves et classe de MS/GS à 30 élèves)/ 23 CE2 / 26 CM1 / 19 CM2 – effectif total : 125 élèves
Horaires :

- Maternelle : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h55 – 11h45 (accueil de 8h45 à 8h55) et 13h15 – 15h45 (accueil de 13h05 à 13h15). Mercredi : 8h55 – 11h35
- Elémentaire : 8h55 – 12h15 (accueil de 8h45 à 8h55) et 13h45 – 15h45 (accueil de 13h35 à 13h45). Mercredi : 8h55 – 11h35

Prévision pour 2014 : en attente des informations pour la rentrée en PS

3. **Réforme des rythmes scolaires**

Nouveaux horaires

Accueil périscolaire / APE :

- APE avec intervenant extérieur : lundi – mardi – jeudi de 15h45 à 16h30
- APE avec le personnel de l'accueil périscolaire : lundi – mardi – jeudi – vendredi de 15h45 à 16h30

APC (activités pédagogiques complémentaires) : mardi et jeudi de 15h45 à 16h30 avec l'enseignant

Activités proposées :

- Aide aux apprentissages
- Projet particulier en petit groupe

Les différentes possibilités après le temps de classe :

- A partir de 15h45 : partir de l'école, APC ou APE
- A partir de 16h30 : partir de l'école, accueil périscolaire avec goûter, bus

Le mercredi : partir de l'école, garderie jusqu'à 12h30 sans repas (gratuit), bus, accueil de loisirs avec repas

3. **Bilan des élections des délégués des parents d'élèves**

St Vaize:

86 inscrits / 55 votants / 7 bulletins nuls / 48 suffrages exprimés
Nombre de sièges à pourvoir 5
Taux de participation : 63,95 et 5 sièges pourvus sur 5.

Bussac

208 inscrits / 118 votants / 6 bulletins nuls / 55 suffrages exprimés
Nombre de sièges à pourvoir 6
Taux de participation : 56 % (dont 98% par correspondance) et 6 sièges pourvus sur 6.

5. **Projets pédagogiques et sorties**

St vaize :

- Sortie vendanges effectuée le lundi 7 octobre 2013 au Cep Enchanté grâce à la générosité de l'APE et des parents, ainsi que de la CDA qui nous a offert le transport.
- Projet école et cinéma : sortie au Gallia le 29 novembre 2013 pour visionner « les contes de la mère poule »
- Projet USEP pour la classe de CP (plusieurs rencontres sportives avec d'autres classes)
- Projet jardin
- Natation pour les 2 classes du 6 janvier au 11 avril 2014
- Plantation de l'arbre de la Laïcité le lundi 9 décembre 2013

Bussac :

- Sortie à la ludothèque (classe PS/MS)
- Musée de l'Echevinage (MS/GS)
- Natation le lundi matin (CE2/CM1)
- Golf (CE2)
- Projet escrime + théâtre (CM2)
- Visite de potager (CM1/CM2)
- Plantation de l'arbre de la Laïcité le vendredi 29 novembre 2013

6. **Budget – coopérative scolaire et crédit CDA**

St Vaize : Montant de la coopérative : 408 € après réception des règlements des familles

Bussac : montant de la coopérative : 2 827 €
Crédit CDA : 51,77 € par élève et par an + 151,50 € par classe
Sorties pédagogiques + transport : 9,09 € par élève et par an + 1 transport gratuit par classe
Budget abonnement : 150 €

6. **Sécurité et hygiène**

St Vaize : exercice réalisé le 18 octobre à 15h00.
Bilan : toute l'école est sortie après 2 minutes. La mise en sécurité a été faite près du portail.
L'appel a été effectué par les enseignants. La cantinière est sortie également.
L'alarme a été donnée à l'aide du système d'alarme installé pour la garderie et l'école.

Bussac : le portail doit être fermé de 15h45 à 16h30. Un système automatique va être installé prochainement.

Questions posée à la CDA

Organisation des APE :

- quand seront connues les nouvelles activités ?
  Les APE iront de vacances à vacances à partir du mois de janvier (activités de janvier à février puis de février à avril puis d'avril à juin). Les activités de janvier – février seront connues début décembre.
- Est-il possible d'avoir des APE avec intervenant tous les jours à Saint Vaize ?
  Oui, selon le nombre d'intervenants disponibles

Questions diverses

- Est-il envisageable de déplacer les APE au moment de la pause méridienne afin que les activités soient plus longues ?

Les activités ne seraient pas plus longues car il faut tenir compte de la durée des enseignements et de la pause méridienne.

- APE pour les PS : proposition d'une activité avec une personne de l'accueil périscolaire mais sans intervenant car les enfants sont trop petits
- APE : est-il envisageable de créer des associations de personnes pour proposer des activités aux élèves (temps de partage)

Cette démarche a déjà été réalisée au niveau des mairies mais pas d'investissement des personnes. De plus des associations de bénévoles font déjà partie de la CDA.

- Règlement intérieur du RPI : Monsieur Gaucher, DDEN de Bussac, demande s'il serait possible d'ajouter au règlement intérieur un paragraphe sur le droit à l'image (danger Internet) et avoir des autorisations pour les activités scolaires et périscolaires

- Demande aux enseignants : avoir des listes d'enseignants du RPI (et non par école)

Information parents

Depuis la rentrée de janvier 2014, pour une meilleure sécurité, un nouveau système est installé au portail d'entrée de l'école.

Ce système permet d'ouvrir et de fermer à distance et est équipé d'un interphone et d'une caméra.
Le portail est fermé durant les heures de cours de 8h55 à 15h45, toute personne désirant pénétrer dans l'école durant ce temps doit se présenter à l'interphone. Pour ressortir, un bouton pressoir est installé près du portail afin de l'ouvrir.
Bien entendu, le portail est ouvert à 11h45 *(fin de matinée pour les maternelles)* et 12h15 *(fin de la matinée des élémentaires)* ainsi qu'au moment des accueils de l'après midi
(de 13h05 à 13h 15 pour les maternelles et 13h 35 à 13h 45 pour les élémentaires).

Je rappelle qu'il est impératif **que tous les parents respectent les horaires de l'école** et que l'accueil se fait de 8h45 à 8h55. Le temps de classe débutant à partir de ce moment là, nous ne devrions plus avoir de parents dans l'école.

Cordialement,
Le Directeur, Mr Charrier

Du côté du restaurant scolaire : petit changement en perspective…

En 2014, la Communauté d'agglomération, ayant la compétence scolaire, souhaite harmoniser les menus dans toutes les écoles et mettre en place un menu unique élaboré par la diététicienne de la CDA.
(Pour rappel, jusqu'à ce jour à Bussac, les menus sont préparés par une commission qui regroupe notamment une diététicienne ainsi que la cantinière).

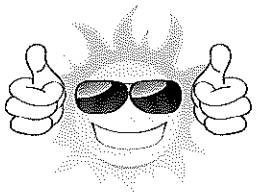
En élaborant un seul et même menu pour l'ensemble des communes, la CDA souhaite venir en aide aux communes qui trouvent cette tâche difficile et souhaite réaliser ainsi des économies en regroupant les commandes alimentaires.
La composition des menus tient compte des priorités nationales établies dans le cadre du PNNS 3
Tout en contribuant au plaisir de la table et à la découverte de nouvelles saveurs ou plats, elle se fonde sur des recommandations qui ont pour but d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas avec un choix judicieux d'aliments, des fréquences de service de plats, des grammages et des portions servies.

Concrètement, il s'agit de :

- diminuer les apports de sucres et de sel
- préférer certaines matières grasses et réduire les graisses saturées
- augmenter l'apport en fibres, minéraux et vitamines en veillant à la consommation de fruits, légumes et féculents de bonne qualité
- bien choisir les produits laitiers pour augmenter les apports en calcium
- d'assurer les apports en fer avec des viandes de qualité

A Bussac, la commission restauration a toujours pris en compte ces critères : coût, charge de travail de Liliane, la cantinière, qui prépare environ 100 repas par jour, en veillant aussi aux habitudes, goûts et plaisir des petits et grands convives de l'école.

Accueil périscolaire



Horaires d'accueil : 7h30-8h55 et 15h45-19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que de 7h30 à 9h00 et de 11h30 à 12h30 les mercredis.
Personnel : Elodie responsable - Sylvie et Anaïs, animatrices.
Téléphone : 05.46.97.11.89
Objectifs pédagogiques : développer l'écoute, le respect des autres, la solidarité, l'autonomie, l'esprit d'initiative, le sens critique, la créativité, l'imaginaire, responsabiliser l'enfant et lui permettre de découvrir et tester ses capacités.



Cette année, nous avons choisi le thème du cinéma et nous avons tenté de décorer l'accueil périscolaire en mettant en place diverses activités

D'autre part, durant le temps des activités péri-éducatives, les enfants ont pu participer à de nombreuses activités telles que le skateboard, le baby tennis, les marionnettes, le taekwondo, la musique...







N'hésitez pas à nous rejoindre et à nous faire part de vos idées !

Elodie, Sylvie et Anais.

Foyer Rural

Le mot d'Alain DESTREGUIL *Trois petits tours et puis s'en va...*

Cela fait trois ans que j'assume le poste de président de notre association. Trois années durant lesquelles le conseil d'administration m'a fait confiance.
Aujourd'hui, je ne me représente pas à ma propre succession, mes raisons ont été évoquées lors du dernier conseil d'administration du 13 décembre 2013. Aucun membre du conseil d'administration n'est candidat au poste de président. Il en est de même pour les différents postes qui composent notre bureau, hormis un poste de commissaire.
Pour éviter la mise « en sommeil » de notre association, le conseil d'administration a voté à l'unanimité le maintien du bureau actuel afin de traiter les affaires courantes.
J'ai averti la fédération départementale des foyers ruraux de Charente-Maritime de notre situation.
C'est pourquoi, je fais appel à toute personne adhérente pour être candidat(e).

Je remercie toutes les personnes qui m'ont fait confiance pendant ces trois années. Avec le conseil d'administration, nous avons essayé d'aider, de conseiller les membres des différentes sections avec un mot clé « *rassembler* ».
J'ai pu apprécier tout le travail effectué par les responsables. Afin de les valoriser, j'ai souhaité leur présence lors de réunions du conseil d'administration.
De nouvelles sections ont vu le jour. Je sais qu'il existe une très bonne ambiance au sein de toutes les sections et c'est pourquoi je ne suis pas inquiet sur le devenir de l'association.

Pour conclure, permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014 remplie de joie et que chacun puisse s'épanouir dans les différentes activités que vous propose notre foyer rural.

Fête de NOEL pour le RPI BUSSAC/ ST VAIZE.

Belle réussite.



Après plusieurs réunions constructives entre l'équipe dynamique de l'APE (association parents d'élèves) et le Foyer Rural, nous sommes très heureux d'avoir proposé en ce dimanche 15 décembre une fête conviviale à tous les enfants de nos deux villages. Cette année encore la salle de Le Douhet a été mise à notre disposition et nous remercions Monsieur le Maire et son équipe.

C'est dans une salle des fêtes comble que s'est déroulé le spectacle de Noël pour tous les enfants des écoles. Des plus petits de la maternelle aux grands du CM2, ils sont tous montés sur scène pour proposer au public des chants de Noël. Pendant l'entracte, le tirage au sort de la super tombola a fait de nombreux heureux avec des lots de qualité.

Même le Père Noël était au rendez vous pour la plus grande joie des enfants. Lors de son passage, il leur a distribué des bonbons. La journée s'est terminée par un spectacle *« le rêve de Camille »* offert par l'association des parents d'élèves et le foyer rural.

Nous souhaitons à toutes et à tous une très BONNE ANNEE 2014 .

Foyer Rural

Galette des Rois



Vendredi 17 janvier, le conseil d'administration a accueilli les différentes sections pour la traditionnelle galette des rois. Annick JOURDAIN, notre jeune doyenne, a présenté les voeux pour l'année 2014 à tous les adhérents présents. Cette manifestation permet, en ce début d'année, de se rencontrer et de partager un agréable moment.

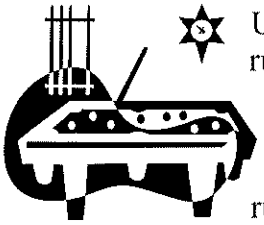
Ateliers danse contemporaine

Dans le cadre des Ateliers de Danse Contemporaine à Bussac pour les enfants de 6 à 8 ans, j'ai proposé le samedi 11 janvier 2014, un atelier enfants/parents, ceci à la demande de deux mamans.
J'ai tout de suite été enthousiaste pour une telle rencontre! C'est à mon sens le meilleur moyen pour les parents de connaître le travail que je propose à leurs enfants, en le vivant eux-mêmes. Ils sentent, ressentent de l'intérieur, expérimentent par eux mêmes et sont donc reliés à ce que peuvent ressentir les enfants en le vivant tout simplement et non en étant spectateur. Je trouve également intéressant les rapports qui peuvent s'établir entre les parents et les enfants durant l'atelier: Un autre regard de l'enfant vers le parent ou vers tous les autres parents, et de même du parent vers l'enfant ou vers tous les autres enfants! Une rencontre par la danse, je trouve cela assez joyeux et enrichissant. Je pense et souhaite renouveler la proposition un ou deux samedis d'ici juin. Je proposerai alors la rencontre à toute la famille.

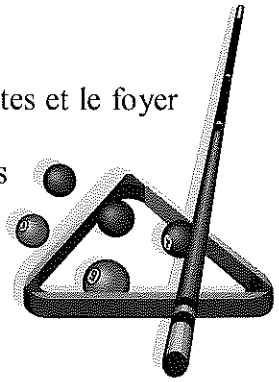


Ce samedi, il y avait 3 mamans et 1 papa. Alors, à une prochaine rencontre parents/enfants! Je vous tiendrai au courant.
La danse comme moyen d'expression de soi, de découverte de l'autre, de mise en forme de nos mondes intérieurs. Expérimenter afin que la matière prenne forme, que les ressentis prennent corps, que la mémoire corporelle s'active, s'affine. Improviser afin de laisser libre cours à la mise en forme de nos mondes intérieurs, de nos différentes énergies lorsque nous dansons.
Contact : Hélène Garbaye Danseuse-Chorégraphe Compagnie Eléa Maugis 06.82.87.38.05
mail : cie.elea.maugis@gmail.com Blog: http://cieeleamaugis.canalblog.com

Billard



Un club de billard s'est créé en partenariat avec le bowling de Saintes et le foyer rural.
Les horaires d'entraînements sont le mercredi de 16 à 18 heures pour les jeunes et le samedi de 17 à 19 heures pour les adultes en présence d'un entraîneur qualifié (carte membre du foyer rural obligatoire).



Pour plus de renseignements, contacter Mr MENAUD au 06.37.75.14.72.

SECTION JUMELAGE ORON / BUSSAC

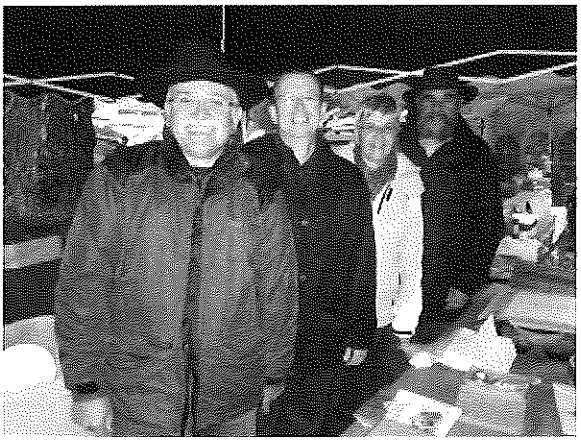
Chers amis Bussacais,

Au moment où vous lirez ces quelques lignes, l'année 2014 sera déjà bien entamée. Pourtant, je pense qu'il n'est pas trop tard pour vous transmettre de la part de vos amis oronais tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite pour ce millésime.

Nos activités automnales ont, comme chaque année, obtenu un franc succès. La traditionnelle broche familiale du dimanche 22 septembre s'est déroulée sous le soleil au refuge du bois du Chaney. Nous étions une trentaine de membres à déguster un rôti et des röstis préparés par Anne-Lise.



Lors de la foire aux oignons du samedi 12 octobre à Oron-la-Ville, Jean-Louis, Patrick et Guy se sont retrouvés à 7 heures sous la pluie pour monter le stand. Sachant qu'on avait plus de 100 chaînes tressées et beaucoup de pâtisseries à vendre, nous n'étions pas très optimistes. Les gens allaient-ils affronter les éléments contraires ? Quelle surprise ! A 9 heures, le soleil apparaissait, les badauds aussi et tout notre stock disparut. Ouf ! La caissière avait le sourire.



Pour notre brisolée annuelle du vendredi 25 octobre, nous avons eu un peu moins de monde que l'année précédente. Il manquait les Bussacais ! Nous nous sommes rendus compte que nous avons plus facilement géré le tout, avec moins de stress et surtout plus de plaisir pour les clients et nous, les membres. Un plus petit bénéfice, mais qu'importe, pour une meilleure qualité de rencontre pour tous !

Cordiales salutations oronaises et à bientôt !

Guy, le président

Le comité de jumelage Bussac-Oron

Chers amis,

En cette nouvelle année qui s'amorce, tous les membres du jumelage Bussac-Oron vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014. Que cette année soit synonyme d'espoir, d'amitié, de bonheur et de santé pour tous.

La saison d'activités a repris, avec le vide-dressing organisé le 6 octobre qui a réuni de nombreuses exposantes. Le public n'a pas été aussi présent que nous l'espérions, mais chacun a pu passer une belle journée grâce à la bonne humeur qui régnait.

SECTION JUMELAGE

Nous préparons notre traditionnel loto qui aura lieu le dimanche 2 février. Au menu des lots : une farandole de bons d'achats, des paniers bien garnis, de beaux jambons, et un zeste de petit électroménager. Bien sûr, nous n'oublierons pas la très attendue partie espagnole, ainsi que la quine enfants. Et chacun aura aussi sa chance en participant à la tombola. Venez nombreux vous réchauffer le corps et le cœur avec toute notre équipe pour un après-midi placé sous le signe du jeu !
Au programme de nos activités annuelles, la brocante du mois de juin pour laquelle nous avons d'ores et déjà réservé le soleil.
Nous vous remercions tous de votre présence lors de nos manifestations, qui n'ont qu'un but, animer notre belle commune et réunir les Bussacaises et les Bussacais dans une bonne ambiance.

A très bientôt et encore une fois, bonne année !
La présidente, Corinne MONGET

SECTION ASSISTANTES MATERNELLES

TOUT D'ABORD NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUS UNE TRES BONNE ANNEE.

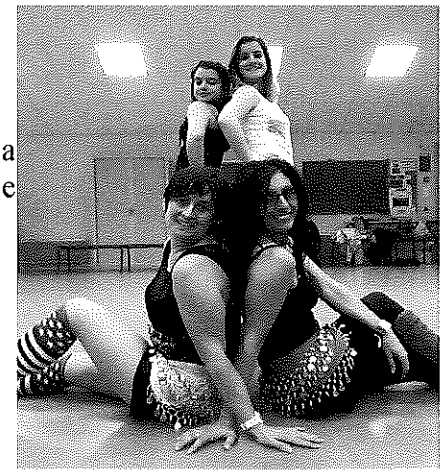
Le 16 novembre 2013 a eu lieu notre journée nationale des assistantes maternelles, où un spectacle pour enfants était présenté suivi d'un goûter. A cette occasion nous avions invité les enfants de la maternelle du RPI, peu d'entres eux sont venus, nous espérons que vous serez plus nombreux cette année.
Le lendemain a eu lieu notre bourse à l'enfance qui obtient toujours un franc succès. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour la prochaine BOURSE DE PRINTEMPS qui aura lieu le 16 mars. Nous avons clôturé l'année par notre traditionnel marché de Noël qui a cette année bien fonctionné, merci aux exposants et aux nombreux visiteurs.

Quelques dates à retenir :

Nous invitons également les futures mamans ou mamans d'enfants de moins de 3 ans à venir nous rencontrer le mardi matin de 9h30 à 11h.
Pour cela veuillez le préciser en téléphonant à Mme Chardan 05.46.97.70.38 ou 06.04.05.41.62.

SECTION MOV'DANCE

La section « mov'dance » poursuit ses cours le jeudi soir dans la salle de tennis de table de 19 à 20 heures dans une ambiance chaleureuse.
Quelques danses seront présentées lors de la fête de l'été.
Nous souhaitons nos meilleurs vœux aux lecteurs de Bussac info.



SECTION CARTES ET JEUX DE SOCIETE

La section a repris ses activités depuis le 5 septembre à la salle des associations, les jeudis de 14 à 18 heures. A 16 heures, un goûter vous est proposé.
Moment de convivialité assuré à chaque séance.

Concours de belote samedi 18 janvier

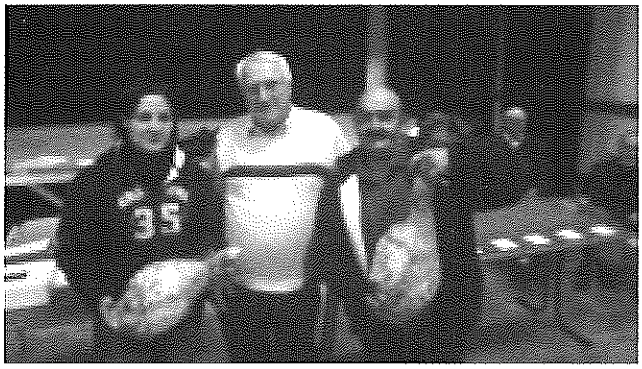
Le président Jean-Paul MORIN et toute son équipe ont réussi leur 2ème concours de belote.



Salle comble, bonne ambiance, bonne mixité : tous les ingrédients pour une après-midi gagnante.



Allez «belote et rebelote »…



La pesée du panier garni a été gagnée par Micheline de BUSSAC.
Entre chaque tour de cartes, nous avons pu déguster de très bonnes crêpes et des gâteaux confectionnés par les dames de la section.
Les équipes présentes sont reparties chacune avec un lot.
La 1ère équipe féminine s'est vue remettre de la part du président un joli bouquet.
N'hésitez pas à venir vous entraîner avec nous et votre participation au prochain concours sera la bienvenue.
Meilleurs vœux à tous …

Fêtes des voisins

La 15 ème édition de la fête des voisins aura lieu le vendredi 23 mai 2014. Bien entendu, d'autres dates peuvent être retenues selon les disponibilités de chacun, pour assurer ces rencontres conviviales entre voisins.

SECTION PETANQUE

Un président heureux.....

L'assemblée générale de la section s'est déroulée le vendredi 10 janvier à la salle des associations.
Devant les licenciés qui ont répondu présents, le président James CAILLAS a dans son rapport moral souligné la bonne ambiance qui règne dans l'association. Il remercie tous les bénévoles qui, par leur dynamisme, permettent le bon déroulement des différentes manifestations.
Le président a remercié la Municipalité pour le prêt des installations, les secrétaires de mairie ainsi que les employés municipaux pour la mise en état des arbres au printemps.
Le secrétaire J.P. POITIER et le trésorier G. PATROUILLAULT ont énoncé à tour de rôle leur rapport approuvé par l'assistance.
Le nombre de licenciés augmente tous les ans et pour cette année 2014, déjà, de nombreux adhérents se sont inscrits.



Le rendez-vous des boulistes reste inchangé; le mercredi après-midi et le dimanche matin pour les entraînements et les parties amicales.
La soirée s'est terminée par la traditionnelle galette des rois, très appréciée de tous.

BONNE ANNEE A TOUTES ET A TOUS.



SECTION TENNIS DE TABLE

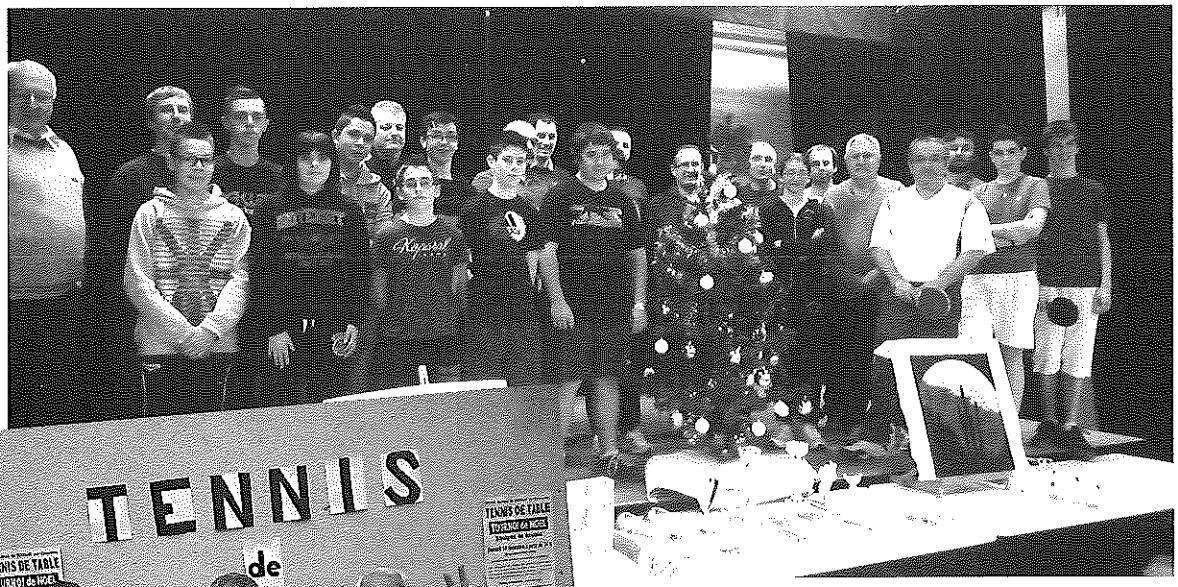
Une belle réussite du tournoi de Noël

Pour la première fois le tournoi s'est déroulé en double avec une constitution des équipes organisée par tirage au sort, passant par des préliminaires individuels et où le premier faisait équipe avec le dernier et ainsi de suite. Ces alliances furent aussi insolites que complices. Les participants venaient de Cozes, Fontcouverte, Corme-Ecluse et Bussac/Chte.



L'équipe composée du Bussacais Jean-Philippe FRANCOIS associé à Dylan GAUDRET a remporté le tournoi face à celle composée d'un autre Bussacais Florian GUERAUD et de Julien JACQUES de Fontcouverte.
A la 3ème place se trouvait une équipe de jeunes Bussacais Damien MORIN et Axel CHOUX.
4ème place : Margaux BOURGEOIS de Cozes associée à David ANTOINE de Bussac.
5ème place : Bruno MICHOT (Bussac) et Dominique BOURGEOIS (Cozes).
6ème place : Régis AUBIN (Foncouverte) et Julien ROMANO (Bussac).
7ème place : Romain VALENCON (Bussac) et Julien TABAUD (Bussac).
8ème place : Jean-Luc MORIN et Dylan DRUAUX (Bussac).
9ème place : Nolwenn MORIN et Laurent DAVID (Bussac).
10ème place : Chloé VALENCON et Aurélien SCHILLE (Bussac).

Gérard PASTUREL, président du tennis de table présenta le classement avec la remise des prix en compagnie du président du foyer rural Alain DESTREGUIL, tout ceci avant le verre de l'amitié qui clôtura cet après-midi sportif.

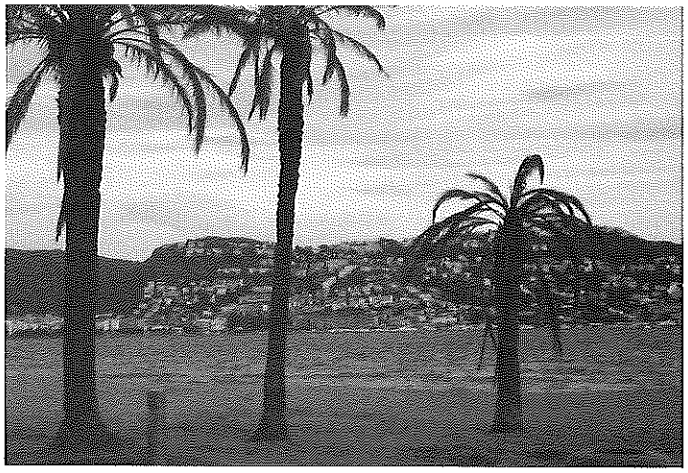




Actuellement la section fonctionne avec 20 joueurs qui viennent régulièrement le lundi et le mercredi de 18 à 20 heures

FIESTA LOCA

Un séjour de 4 jours à la découverte de la Costa Brava a été organisé en autocar au mois d'octobre 2013 par la présidente de Fiesta Loca avec la collaboration une agence de voyage. 50 personnes se sont inscrites. Nous avons séjourné dans un hôtel ★★★ à Rosas. Le beau temps était au rendez-vous et nous a permis de visiter Cadaquès et ses petites criques, Ampuriabrava, la station de Rosas, Gérone et Pérélada.
Que de beaux paysages à découvrir. Tous les participants étaient ravis de ce voyage et sont prêts à repartir.





31 décembre 2013 :

Fiesta Loca a organisé un réveillon dansant qui a demandé beaucoup d'efforts à tous les bénévoles. Pour une raison de sécurité et pour le bien être de toutes les personnes présentes, nous avons dû refuser une soixantaine de réservations. Nous remercions les Bussacais d'avoir répondu aussi nombreux.



Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Revue de presse...

Revue de presse...

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Le foyer rural veut relancer la section tennis



...partie de l'assemblée.

...salle du foyer ru... ...ssion de ... ...ées nouvelles sections s'adressant plus particulièrement aux jeunes Bussacais : un atelier danse pour les plus jeunes et une section bowling pour les adolescents. Il a noté les projets entrepris pour relancer la section tennis en 2014.

Ainsi, le foyer rural confirme son rôle de structure support pour des animations s'adressant aux diverses catégories de la population.

Lucien Normandin

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Le souvenir et la fête

Pour commémorer le 95e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, de nombreux Bussacais avaient répondu à l'invitation de la municipalité. Rendez-vous avait été fixé devant la mairie. Le cortège s'est rendu devant le monument aux morts, pour l'hommage traditionnel rendu aux victimes de la guerre. Accompagnée des musiciens de l'Association départementale de musique en Saintonge (ADMS), cette cérémonie a été marquée par la présence de nombreux enfants qui ont participé à l'énumération des Bussacais « morts pour la France ».



Cérémonie du souvenir. PHOTO SO

Repas pour les aînés

Après le dépôt de la gerbe et l'appel des morts, « La Marseillaise » a retenti et le maire a lu le discours du ministre des Anciens Combattants. Pour les aînés de la commune, la journée s'est poursuivie par le traditionnel repas offert par le Centre communal d'action sociale (CCAS) et servi par les membres du Conseil municipal. [illegible] doyens de la journée, M[illegible] et M. Braud, ont é[illegible] maire, Chri[illegible]

BUSSAC SUR CHARENTE

La Fête de Noël



C'est dans une salle des fêtes comble que s'est déroulé le spectacle de Noël pour tous les enfants des écoles de Saint-Vaize et de Bussac sur Charente. Des plus petits de la maternelle aux grands du CM2, ils sont tous montés sur scène pour proposer au public des chants de Noël. Pendant l'entracte, le tirage au sort de la super tombola a fait de nombreux heureux surtout que les lots étaient de qualité.

Même le Père Noël était au rendez-vous pour la plus grande joie des enfants. Lors de son passage, il a distribué à tous les enfants des bonbons. La journée s'est terminée par un spectacle « *le rêve de Camille* » offert aux enfants par l'association des parents d'élèves et le foyer rural.

BUSSAC-SUR-CHARENTE Sud-Ouest du 25 [illegible]



Les enfants ont profité d'un après-midi préparé par les assistantes maternelles.

Le cadeau des nounous

Samedi 16 novembre, la section Les Enfants Ti'Âges du foyer rural de Bussac, présidée par Fatima Chardan, proposait comme chaque année un spectacle et un goûter à l'occasion de la journée nationale des assistantes maternelles.

Les enfants ont assisté à un superspectacle présenté par la compagnie Torrent'ciel, sur le thème Grand-mère tortue. L'initiative d'avoir invité les enfants des écoles maternelles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Bussac-Saint Vaize a été appréciée.

Avant de clore l'après-midi, toute l'équipe des assistantes maternelles a offert un goûter accompagné de friandises.

Rendez-vous ce vendredi

Durant l'après-midi, Corinne Mordret a présenté toute la collection « Tam'la fourmi ». Les parents ont pu choisir et acheter les ouvrages, destinés aux enfants de 0 à 6 ans.

Le dimanche, tout juste remises des festivités de la veille, les mêmes assistantes maternelles ont organisé une Bourse à l'enfance. Toute la salle des fêtes était remplie. Le temps dominical a permis au public de prendre le temps de choisir et surtout de satisfaire les enfants. Les mamans avaient à cette occasion préparé d'excellents gâteaux.

Le foyer rural tiendra son assemblée générale le vendredi 29 novembre, à 20 heures, à la salle des fêtes de Bussac. Le président Alain Destreguil et toute son équipe invitent les adhérents et les Bussacais à assister à cette soirée, qui se terminera par le verre de l'amitié.

BUSSAC-CHARENTE

Une belle réussite du tournoi de Noël



Pour la première fois, le tournoi se déroulait en double avec une constitution des équipes organisée par tirage au sort, avec des préliminaires individuels et ou le premier faisait équipe avec le dernier. Ces alliances furent aussi insolites que complices avec des participants arrivant de Cozes, Fontcouverte, Cormes Ecluse et Bussac/Charente. Une nouvelle fois, l'équipe composée du Bussacais Jean-Philippe François, associé à Dylan Gaudret de Corme Écluse a remporté le tournoi face à celle composée du Bussacais Florian Guéraud et de Julien Jacques, de Fontcouverte. À la 3e place, on trouvait une équipe de jeunes, Bussacais Damien Morin et Axel Choux et en 4e place, Margaux Bourgeois de Cozes associée à David Antoine de Bussac.

Gérard Pasturel, président du club de tennis de table présenta le classement avec la remise des prix, en compagnie du président du foyer rural Alain Destreguil, tout ceci avant le verre de l'amitié qui venait clore cet après-midi sportif.



Revue de presse...

Sud-Ouest Saintes Agglo 19
le 9/10/2013

BUSSAC-SUR-CHARENTE



La commune est arrivée deuxième aux jeux intervillages.

Fiers de leur village

Le 24 août dernier, Bussac-sur-Charente participait aux deuxièmes jeux intervillages, organisés cette année par l'association Le Douhet en fête. Face aux adversaires des communes de Saint-Vaize, Taillebourg, Vénérand, Le Douhet et Courcoury, l'équipe bussacaise terminait à la seconde place.

Dévouement

Après cette journée où chacun a su montrer ténacité, solidarité et d[é]termination, le Foyer rural, initiateur des jeux, et les élus tenaient à réunir une nouvelle fois to[us] participants bussacais. C'est ainsi que bénévoles, partenaires, animateur se sont retrouvés vendredi dernier à la salle des associations de la commune autour d'un apéritif dinatoire. Alain Destreguil, le président, et le maire ont tour à tour félicité les joueurs, remercié les partenaires et tous ceux qui par leur dévouement font que la vie associative reste une valeur essentielle de la commune.

[C'est d'ores et déjà] rendez-vous le 6 juillet à Courcoury pour [la] plus grande joie des participants.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

La saison de tennis de table reprend



Les jeunes à l'entraînement.

Le président Gérard Pasturel est satisfait de la reprise de la saison. « Nous avons la volonté de dynamiser les séances qui se déroulent le lundi et le mercredi de 18 heures à 20 heures. Les anciens encadrent les entraînements. Vue l'engouement de la section, le bureau a fait la demande pour obtenir deux tables supplémentaires. »

Le président et son staff vont programmer des rencontres amicales avec des clubs voisins.

Pour les retardataires, ils peuvent venir s'inscrire pendant les heures d'entraînement.

La carte du foyer rural permet également de se rendre dans les autres sections.

Sud-Ouest 15-10-2013

BUSSAC SUR CHARENTE

Le n° 13 porte chance au loto



La Boule bussacaise a organisé ce samedi son 13e loto. Dès le matin, toute l'équipe, entourée de son président James Caillas, était à pied d'œuvre pour que tout soit prêt. Les lots ont ravi les heureux gagnants et c'est finalement Mme Marie qui a remporté le 1er gros lot de la soirée, le téléviseur extra-plat 60 cm. Sous les applaudissements de tous les participants, le président l'a remis à l'heureuse gagnante et a eu le droit de l'embrasser chaleureusement.

Quelques rendez-vous: le 16 novembre, journée assistantes maternelles; le 17 novembre, bourse puéricultrice (0 à 13 ans) et jouets; le 23 novembre, soirée dansante Beaujolais nouveau et le vendredi 29 novembre, assemblée générale du foyer rural.

Décidément, on ne s'ennuie pas à Bussac/Chte où il fait bon vivre.



BUSSAC-SUR-CHARENTE

Des félicitations et un bon repas



Saintonge 2013.

L'automne est déjà là mais quelques-uns des plus téméraires organisent leur traditionnelle [illegible] aux adversaires des communes de Saint-Vaize, Taillebourg, Vénérand, Le Douhet et Courcoury. Cette année, c'est [illegible] Le Douhet en fête et [illegible] Après cette troisième édition, [illegible] et détermination le foyer rural [illegible] initiateur des jeux et les élus [illegible] tous les participants [illegible] C'est ainsi que bénévoles, partenaires, animateurs se sont retrouvés vendredi dernier à la salle des associations autour d'un apéritif dinatoire de la commune. Alain Destreguil, le président, et le maire ont tour à tour félicité les joueurs, remercié les partenaires et tous ceux qui par leur dévouement font que la vie associative reste une valeur essentielle de la commune. C'est d'ores et déjà rendez-vous le 6 juillet à Courcoury pour la plus grande joie des participants bussacais.

SPORTS

HAUTE SAINTONGE N°41 DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2013 - PAGE 46

PÉTANQUE

› BUSSAC-SUR-CHARENTE

Tête-à-tête de la boule bussacaise



Ce samedi 5 octobre, sous un [illegible] ensoleillé, la Boule bussacaise organisait son traditionnel tête-à-tête, réservé uniquement aux licenciés du club. Ce concours vient toute [illegible] conclure la saison sportive. 18 licenciés en ont découlé toute l'après-midi et c'est vers 18h que 14 heureux gagnants, félicitations à Nicolas Andrieux qui a gagné de main de maître ce concours en remportant ses 4 parties. C'est Michel Delage (champion 2012) qui a remis le trophée à Nicolas, le podium étant complété par Jean-Michel Antonin et Jean-Pascal Portier.

Bravo à Claudine Patoiseau qui a terminé meilleure féminine.

Comme toute compétition, il faut bien un dernier en l'occurrence une dernière cette année à tous les autres compétiteurs Nicole Cadet, Bravo à vous et à tous ceux qui n'ont pas [illegible] Pour conclure, cette soirée s'est terminée à la buvette autour d'un excellent et copieux repas.

Des chemins convoités



Comme il fait bon se promener sur les sentiers de Rioux, le foyer rural de Bussac/Charente a décidé d'y donner le départ de sa randonnée hebdomadaire, ce jeudi 14 novembre. C'est donc une quarantaine de marcheurs qui est partie pour quelques kilomètres de plaisir. Le club des aînés ruraux de Bussac/Charente, présidé par Robert Orgé (à droite). A.P.

Haute Saintonge n°58 du 29/11/2013

INFIRMIERE

Patricia MARKO
1 Allée des Chaumes
05 46 93 98 79

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 Chemin des Chagnauds
05 46 93 07 74

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAUDEAU
34 Chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

JCVASION

Le service à domicile
pour votre camping car
06 73 96 73 93
jcvasion@gmail.com

MENAUD Christian

SD Immobilier
06 37 75 14 72 ou 05 46 97 83 36
christian.menaud@nordnet.fr

MEUBLES ANCIENS

M. Laurent COUTIN
Achat et Vente Meubles anciens
(Buffets, bonnetières...)
11 Chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

M.S.M
MOREAU SERVICES MULTIPLES

Entretien Int/Ext, petite maçonnerie, carrelage, peinture, placo, nettoyage toitures, façades, jardins...
06 63 45 50 74

M.O JARDIN

Tontes tailles, plantations, débroussaillages, désherbages
06 72 94 49 94

MACONNERIE - RENOVATION

Yvon PEROCHAIN
16 Chem de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10 ou 06 68 29 77 14

NATATION :Cours de natation et d'aquaphobie

Christian NICAUD
6 chemins des Quartiers
06 83 34 54 03

PLOMBERIE - CHAUFFAGE
COUVERTURE - ZINGUERIE

Frédéric GELICUS
ARTISAN-DEPANNEUR
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

PONEY CLUB
"Le Fer à Cheval"

Cours, stages, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 ou 06 09 39 58 65

PEDICURE PODOLOGUE
Diplomé d'Etat

Francis BASQUIN
1, allée des Chaumes
05 46 96 74 87
sur rendez vous et à domicile

REPARATION ENTRETIEN
MOTO-QUAD-SCOOTER
MATERIEL ESPACES VERTS

TC MOTORS
75 B Chemin de Charmeneuil
06.86.67.78.14

SCIERIE BRUNETEAU

Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 Route de Beauchail
06 63 27 99 22 ou 05 46 93 43 98

TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT -
DEMOLITION BROYAGE DE VEGETAUX

L.T.C.M
Traitement de tous travaux
Aménagement de terrain
84 Chemin de la Rétorie
06 23 26 02 15

THERAPIES BREVES ET COACHING
Développement personnel et gestion du stress

Marie Claire BRILAC HAZART
Consultations individuelles, couples, adolescents
Groupes pour ateliers et formations
09 06 03 03 61 14 - 05 46 74 52 96

VIVAL
Alimentation Tabac Presse...

Paul BELLAND
Ouvert 7h30/14h00 et 15h30/19h30
sauf mercredi
Dimanche et jours fériés 8h/12h30
05 46 92 56 16


Ecole Gustave Courbet













